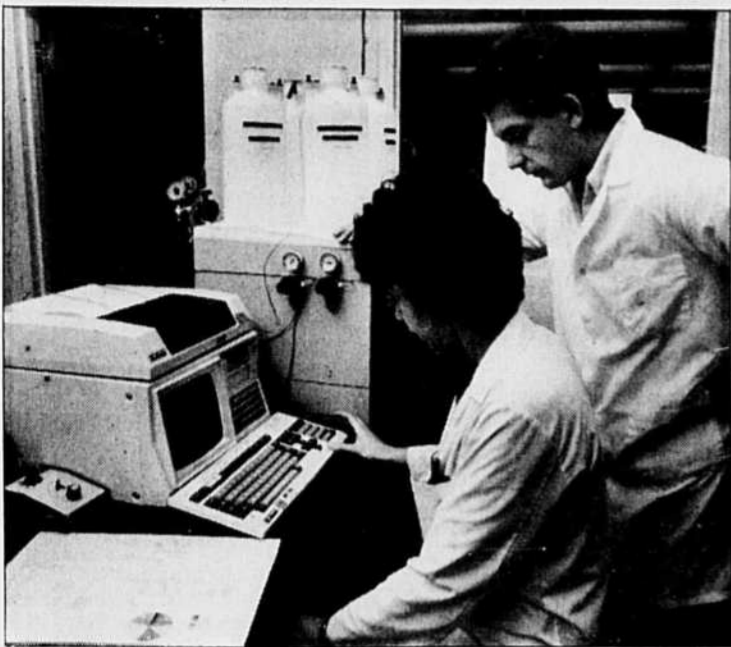


SOCIÉTÉ



Le long cafouillage de l'enseignement des sciences

Envisagé depuis plus de dix ans, le renouvellement du programme d'enseignement des sciences au niveau collégial est paralysé par les divergences qui déchirent ce milieu.

Page B-1

Québec menace de taxer les entreprises pour financer la formation professionnelle

Michel Venne

de notre bureau de Québec

DEVANT le succès relatif du crédit d'impôt institué pour aider les entreprises à financer des activités de formation professionnelle, Québec commence discrètement à brandir la menace d'une taxe aux entreprises récalcitrantes.

« Le gouvernement a opté pour l'incitatif fiscal parce que nous ne sommes pas de l'école coercitive, a déclaré hier le ministre responsable, M. André Bourbeau, devant quelques journalistes. Mais si ça ne fonctionne pas, il faudra penser à autre chose. C'est une épée de Damoclès au-dessus de la tête des entreprises », dit-il.

Cette autre chose, les fonctionnaires de son ministère écrivent dans un document de consultation daté du 10 avril 1991 que cela pourrait être « l'imposition d'une taxe » tel que le préconisait il y a quelques années un comité fédéral présidé par M. Jean de Granpré. Une idée reprise par le Parti québécois lors de la campagne électorale et dénoncée vertement par les libéraux.

Le chef péquiste, M. Jacques Parizeau, proposait d'imposer une taxe de 1 % de la masse salariale des entreprises qui refusent de financer elles-mêmes des activités de formation professionnelle. Le fruit de cette taxe (700 millions \$ par an) serait versé dans un fonds utilisé pour payer des cours offerts directement aux employés.

M. Bourbeau a exprimé sa confiance hier dans le programme de

crédit d'impôt en vigueur depuis moins d'un an. Il est incapable à l'heure actuelle d'en évaluer la portée. Ses fonctionnaires, dans le même document, affirment toutefois que « la conjoncture économique actuelle ne favorise guère son envol ». Des représentants du patronat déclaraient récemment que la première préoccupation des entreprises pour l'heure, c'est la survie.

Le document en question est un projet de texte qui a été soumis aux syndicats et aux associations patronales membres de la Table de concertation mise sur pied par M. Bourbeau pour le conseiller dans la rédaction d'une politique de la main-d'œuvre au Québec. Le papier a été coulé aux journalistes par la porte-parole de l'opposition dans ce domaine, Mme Louise Harel. Fait cocasse, dans sa version finale, distribuée aux membres de la Table, les passages sur l'imposition d'une taxe et la conjoncture défavorable au crédit d'impôt ont été biffés.

Mme Harel a convoqué les journalistes pour leur apprendre que le nombre d'adultes ayant bénéficié de formation professionnelle au Québec avait chuté de près de 20 % en deux ans, une baisse de 46 682 inscriptions entre 1988-89 et 1990-91. Québec affiche une diminution de quelque 19 600 participants pour Recyclage et perfectionnement, le seul programme géré exclusivement par Québec. Les autres le sont en vertu d'une entente fédérale-provinciale.

Mme Harel s'inquiète de cette chute dramatique à un moment où le

Voir page A-4: Formation

Ottawa prépare une vaste consultation sur l'économie

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA profitera du Discours du trône de lundi prochain pour ouvrir un autre front du débat sur l'unité canadienne par le truchement d'une vaste consultation publique sur l'orientation économique du pays.

Cette initiative, que certains conseillers du gouvernement décrivent comme une réflexion publique du même type que la commission Spicer, viserait à dégager un consensus sur les directions économiques du pays.

Dans son budget de février dernier, le gouvernement avait d'ailleurs promis d'amorcer « un dialogue

national sur les enjeux et les questions auxquels les Canadiens doivent faire face s'ils veulent voir leur niveau de vie progresser jusqu'à l'an 2000 et au-delà. »

L'exercice fournira du même coup un nouveau tremplin pour l'argumentation du gouvernement fédéral dans le débat sur l'unité canadienne. « L'économie est une question qui nous unit tous comme Canadiens, on s'entend tous sur son importance », confirme à ce sujet un haut fonctionnaire fédéral.

Tout indique en effet que le discours constitutionnel d'Ottawa fera une place de plus en plus large aux données économiques. Au-delà des considérations patriotiques et constitutionnelles, les stratégies du gouver-

nement fédéral sont convaincus de la nécessité de mettre systématiquement de l'avant les avantages économiques qu'aurait les Canadiens et les Québécois à affronter ensemble la révolution actuelle des marchés internationaux.

Or, plusieurs conseillers se plaignent actuellement de ce que leurs arguments économiques en faveur du fédéralisme aient peu d'échos au Québec. « Contrairement à 1980, nous ne réussissons pas à articuler de façon convaincante la cause du Canada », confiait récemment au DEVOIR un vétéran de la dernière campagne référendaire.

À l'inverse, le reste du Canada leur semble peu conscient des coûts économiques qu'entraînerait le départ

du Québec de la fédération.

En marge de ce débat, le gouvernement doit répondre aux critiques souvent répétées, notamment par des interlocuteurs du Forum de Keith Spicer, à savoir qu'aux prises avec un problème constitutionnel qui leur semble théorique, le gouvernement néglige le pain et le beurre des Canadiens.

Les sondages indiquent qu'au Québec comme ailleurs, les préoccupations économiques déclassent la question constitutionnelle comme principale priorité de la population. Selon plusieurs députés, cette perception qu'Ottawa est obsédé par le débat constitutionnel contribue largement à la rancœur actuelle de

Voir page A-4: Ottawa

Le budget Levesque force Hydro à hausser ses tarifs

Catherine Leconte

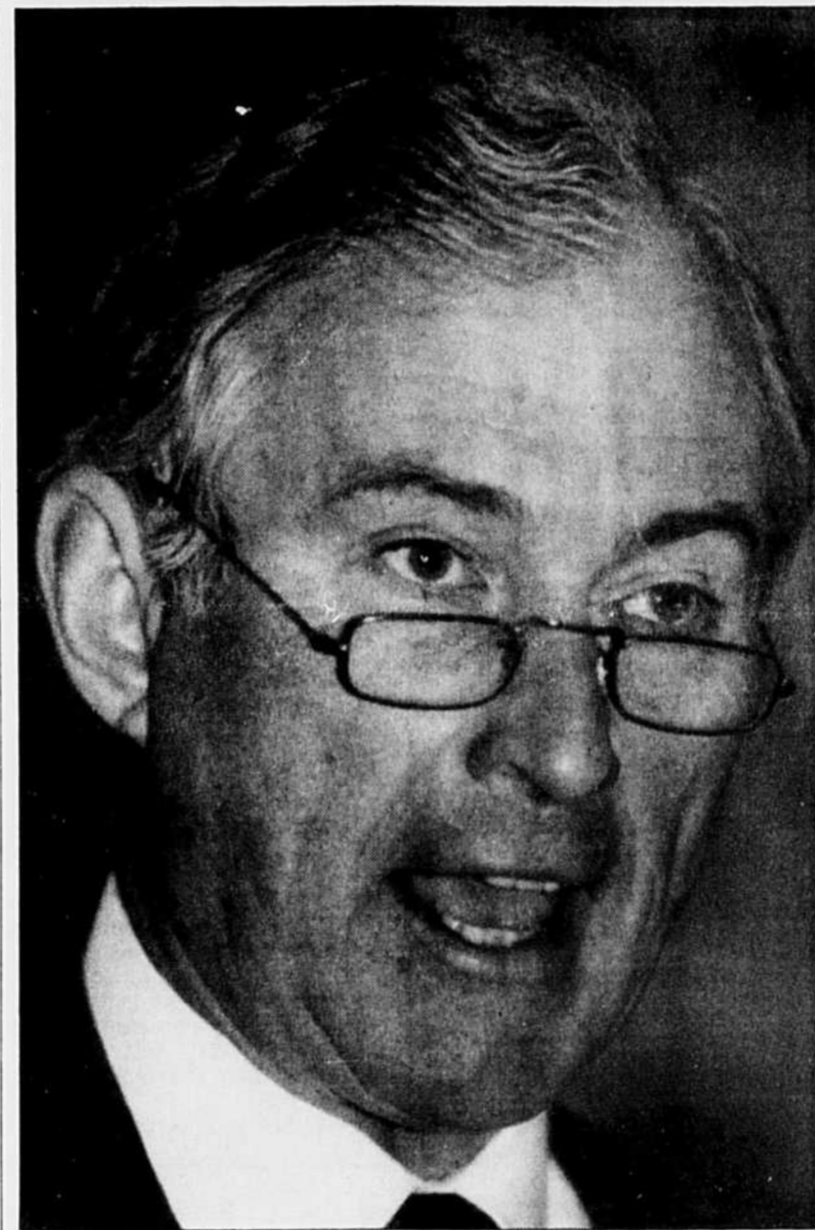


PHOTO PC

Le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin.

À MOINS qu'Hydro-Québec réussisse à comprimer ses dépenses, les nouvelles charges que lui a imposées la semaine dernière le ministre des Finances se traduiraient par des hausses tarifaires qui pourraient aller jusqu'à trois points de pourcentage, a reconnu hier son président et chef de la direction, Richard Drouin.

M. Drouin a par ailleurs annoncé que les profits d'Hydro-Québec au premier trimestre de cette année sont en hausse de 55 % par rapport au premier trimestre de 1990, ce qui est conforme aux prévisions que fait la société d'État d'un bénéfice net de l'ordre de 700 millions \$ pour l'exercice 1991. Ce bénéfice net s'est établi à 404 millions \$ l'an dernier.

À l'occasion de la présentation du budget, le gouvernement a annoncé jeudi dernier qu'il fera désormais payer les sociétés d'État pour donner sa garantie à leurs emprunts. Cette nouvelle charge est fixée à 0,5 % du solde de ces emprunts. Hydro-Québec, de loin la plus endettée des sociétés d'État, devra ainsi payer 143 millions \$ au fisc cette année.

Or, dans les revenus d'Hydro-Québec, une hausse de tarif de 1 % représente « pas loin de 50 millions \$, alors on arrive facilement à 3 points (de pourcentage) de tarif », a expliqué M. Drouin. « Mais ça ne veut pas dire qu'il y aura des augmentations de 3 points », s'est-il empressé d'ajouter. « On va examiner ça dans le contexte de nos budgets à nous, de nos dépenses et des compressions que nous-mêmes serons capables de faire pour éviter des augmentations de tarif aux consommateurs. »

Mais on voit mal comment les consommateurs pourraient être totalement épargnés, alors qu'Hydro-Québec se voit imposer cette charge supplémentaire inattendue au mo-

Voir page A-4: Hydro

Les discussions progressent entre l'ANC et de Klerk

PRETORIA (Reuter) — Le président sud-africain Frederik de Klerk a annoncé qu'il reprendrait aujourd'hui ses discussions avec le Congrès national africain (ANC), après avoir eu cinq heures d'entretiens hier avec le vice-président de l'ANC, Nelson Mandela.

Le dirigeant nationaliste noir avait menacé de rompre les négociations sur le partage du pouvoir en Afrique du Sud si Frederik de Klerk ne prenait pas d'ici aujourd'hui des mesures pour mettre fin à la vague de violences dans les cités noires qui a fait plus de 1500 morts dans la région de Johannesburg depuis août 1990.

« Nous avons fait de gros progrès, mais nous avons du rattrapage nos discussions et j'ai du partir », a-t-il déclaré devant le club de la presse de Pretoria.

« Nous avons atteint un stade où nous sommes proches de la résolution des problèmes majeurs, ce qui conduira à entamer de véritables négociations », a-t-il ajouté. Il a précisé qu'un communiqué serait sans doute publié aujourd'hui.

Les dirigeants de l'ANC se sont pour leur part refusés à tout commentaire sur le résultat des entretiens d'hier.

Mais de source proche de l'ANC, on déclare que le silence de l'organisation anti-apartheid n'est pas pour autant un indice de mécontentement.

Selon le porte-parole de la Ligue des femmes de l'ANC, Feroza Adam, qui a dit avoir reçu un coup de téléphone de Nelson Mandela, le président de Klerk a accepté de céder à deux des revendications qu'il lui a présentées.

Le chef de l'État s'est engagé à éliminer peu à peu les foyers de travailleurs migrants, considérés comme des bastions du parti zoulou Inkatha, rival de l'ANC. Il a en outre accepté d'interdire aux Zoulous de porter en

Voir page A-4: Discussions



PHOTO PC

Le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, a étouffé la grogne au sein de son caucus, sans pour autant dissiper la confusion qui règne parmi ses députés.

Chrétien parvient à rallier son caucus à son projet de référendum

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le chef libéral Jean Chrétien a réussi hier à rallier son caucus à son projet de référendum sur la Constitution, mais il n'a pu dissiper la confusion qui règne chez ses députés autour de cette proposition.

On ne semble pas s'entendre en particulier sur le caractère inévitable ou non du processus référendaire ni sur les mécanismes qu'on utilisera pour protéger les droits des minorités.

Au moins trois députés sont arrivés hier à la réunion de leur caucus avec des questions pour leur chef à ce sujet et se demandaient pourquoi ils n'avaient pas été consultés. C'est le député d'Ottawa-Vanier

Jean-Robert Gauthier qui a parti le bal en indiquant, dans une entrevue à un quotidien montréalais, qu'il s'opposait à l'idée d'un référendum car cet instrument pourrait mettre en danger les droits des minorités linguistiques. Le député manitobain Ronald Duhamel partageait ses préoccupations à l'entrée du caucus.

Le député de LaSalle-Ernard Paul Martin mettait pour sa part en doute la pertinence d'un référendum. À son avis, il s'agit d'un moyen de dernier recours et il préférerait que la question constitutionnelle soit résolue par le biais de négociations.

Comme ses deux confrères, M. Martin a admis qu'il n'avait pas été consulté sur le contenu du discours prononcé par M. Chrétien il y a deux semaines à Montréal et dans lequel il proposait la tenue d'un référendum.

A son entrée au caucus, M. Chrétien n'a pas nié avoir pris la décision sans en parler à son caucus. « Tout ce que j'ai annoncé se retrouve dans le document que j'ai présenté devant la Commission Bélanger-Campeau, a-t-il dit, sauf la question du référendum que j'ai annoncée dans mon discours de Montréal. Certains députés sont peut-être surpris, mais c'est l'option que j'ai prise comme chef. »

Il a indiqué qu'il n'avait rien à expliquer à son caucus et que maintenant, l'option référendaire était une politique du parti.

À son avis, c'est la solution la plus efficace pour que le Canada soumette au peuple sa proposition constitutionnelle tout en répondant au Québec avant la tenue du référendum de l'automne 1992.

Voir page A-4: Chrétien

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : À la faveur des médias, la liberté de parole a surtout servi l'expression de la bêtise.

Pourquoi se montre-t-on si content de soi, alors que l'on voudrait tant être à la place des autres ?

« Tout a été dit... » On ne le dirait pas.

Une vieille idée réanimée, puis restaurée, à une époque qui occulte le passé, a des chances de passer pour géniale et subversive.

Bien sûr, les gens ne pensent qu'à l'argent, mais leur donne-t-on le loisir de penser à autre chose ?

Avoir la conscience tranquille, une façon comme une autre de déguiser son inconscience.

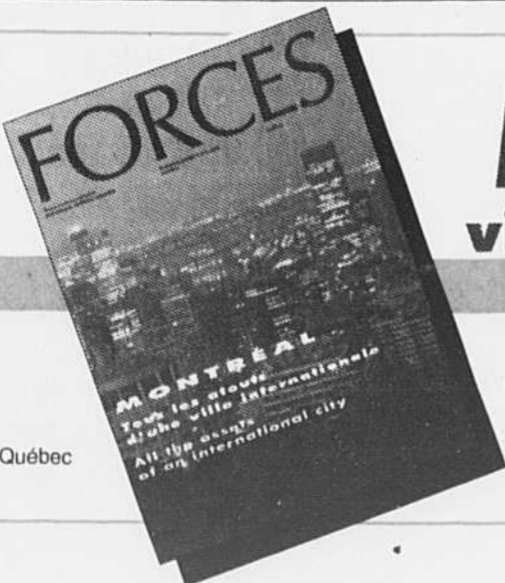
Le mal que l'on a mal fait, pour le réparer, faut-il bien le faire ?

ALBERT BRIE

FORCES

en vente en kiosque 6,25\$
et en librairie

Société d'édition de la revue FORCES
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal, Québec
Téléphone (514)286-7600 - FAX (514)286-2250



Montréal, ville internationale

« À l'aube des célébrations qui marqueront le 350^{ème} anniversaire de sa fondation en 1992, Montréal affiche ses couleurs sur ses perspectives d'avenir... »

Ont répondu aux questions de nos collaborateurs:

Jean Doré, maire de Montréal

Ainsi que:

Moril Bachynski, Pierre Bibeau, Pierre Bourque, Geneviève Cadieux, Gilles Cloutier, Claude Corbo, Guy Coulombe, Jean-Claude Delorme, Rock Demers, Claude Hilaire-Marcel, David L. Johnston, Patrick Kenniff, Paul L'Archevêque, Jean Labonté, Roger Miller, Laurent Nadeau, Phil O'Brien, Nycol Pageau-Goyette, Marie-Louise Parent-Johnson, Panayotis Soldatos, Lyse Spénard et Pierre St-Arnaud, etc...

Ont signé des articles:

Hélène de Billy, Jean-Marc Carpentier, Marie-Claude Ducas, Claude Gravel, Daniel Latouche, Paul Longpré, Danielle Ouellet, Michel Roy, Lily Tasso et René Vézina.

EN BREF...

Edmonston traite Jean Chrétien d'irresponsable

À LA désapprobation générale des propos de Jean Chrétien, il ne manquait plus que la voix néo-démocrate québécoise. Dans une lettre qu'il vient d'adresser au chef des libéraux fédéraux, Phillip Edmonston exprime son indignation à l'égard de ce qu'il qualifie d'irresponsabilité et d'inconscience. « Je suis révolté. Vous n'avez rien compris. Où vivez-vous? », demande-t-il à Jean Chrétien qu'il soupçonne de vouloir refaire la nuit des longs couteaux de novembre 1981. Le député de Chambly craint que l'intervention du chef libéral fausse la perception que le Canada anglais devrait avoir de la réalité politique québécoise, ruinant ainsi les chances du Québec de réintégrer la fédération canadienne. « Je croyais avoir tout entendu mais j'étais naïf ». En terme de conclusion, Phillip Edmonston souhaite que les propos de Jean Chrétien n'aient pas tout détruit et que les Québécois conservent l'espoir et le goût de reconstruire le pays.

Mise en valeur de la main-d'oeuvre

LA MINISTRE canadienne de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, a présenté hier les coprésidents qui siègeront à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Mme McDougall a nommé M. Gérard Docquier, directeur national pour le Canada des Métallurgistes unis d'Amérique, M. J. Laurent Thibault, président de l'Association des manufacturiers canadiens. La Commission réunira d'autre part des membres du milieu des affaires, des syndicats, du secteur de l'éducation, des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres des minorités visibles. « Ces personnes constituent les chefs de file d'une nouvelle collaboration de tous les intervenants qui travaillent à doter ce pays d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée », a précisé la ministre. La Commission, où le Québec ne sera pas représenté, a notamment pour mandat d'établir des liens plus étroits entre éducation, formation, lieu de travail et nouveaux projets de formation en industrie.

Un bon conseil 

 Evitez l'embonpoint

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

L'avenir de la Francophonie passe par la santé économique des pays du Sud, affirme Jean-Louis Roy

Michel Venne
de notre bureau de Québec

L'AVENIR de la Francophonie passe par un soutien constant des pays riches du Nord au relèvement des économies de leurs partenaires pauvres du Sud, soutient le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le Beauceron Jean-Louis Roy.

On ne peut envisager l'avenir de l'espace francophone en dehors de sa dimension économique, a longuement insisté le grand patron de la francophonie organisée, hier, dans un discours à l'Institut canadien des affaires internationales à Québec, prononcé à l'occasion de sa première visite officielle depuis sa nomination en janvier 1990.

« Quels sont les montages culturels qui tiendront, si la majorité de nos partenaires de la communauté francophone ne sont pas pleinement inscrits dans les circuits commerciaux internationaux, a-t-il déclaré, et si nous ne sommes pas à côté d'eux dans l'effort exceptionnel qu'ils font pour refaire leur vie politique et redessiner leurs structures économiques. »

Plusieurs pays africains ont la préoccupation de rebâtir des économies ouvertes, inscrites dans des réseaux d'abord régionaux, continentaux puis internationaux. Il a souhaité que le Canada et le Québec,

comme les autres pays du Nord, s'intéressent et soutiennent ces projets embryonnaires mais desquels dépendent leur prospérité.

Les francophones du Nord ont besoin de partenaires solides, solvables dit-il. « Nous en avons besoin et nous n'aurons réussi que le jour où dans plusieurs domaines ils seront devenus nos compétiteurs ». Le temps sera long, mais nous ne pouvons pas parler de Francophonie, de droits de l'homme ou de développement autrement.

Les pays riches ont dit à ceux-là de créer à côté de leur secteur public, un secteur privé. « Nous leur avons dit dans les forums internationaux : faites ça et les capitaux vont venir, vos produits emprunteront les circuits commerciaux internationaux. Ils sont en train de le faire et ils nous attendent pour la deuxième étape ».

L'ex-délégué général du Québec à Paris a lourdement appuyé sur le fait que la Francophonie ne doit pas être une entreprise abstraite, théorique, sans effet direct sur la réalité. Elle doit devenir une véritable alliance fondée sur la coopération et, reprenant le mot du Sénégalais Abou Diouf, sur le « développement conjoint ».

Avec ses 40 pays membres, répartis sur tous les continents, présents dans toutes les zones économiques importantes, 12 % du PIB mondial et

20 % du commerce, la Francophonie peut s'inscrire « comme force de mobilisation dans la communauté internationale ». Les francophones doivent apprendre à se concerter pour peser de tout leur poids dans les forums internationaux, à l'ONU, à la Banque mondiale, ailleurs. Comme le font les pays du Commonwealth depuis des années. Les batailles symboliques en faveur de la présence du français dans les grandes institutions du monde sont nécessaires. Mais ce qui est indispensable, pense M. Roy, c'est que les francophones s'assurent que les budgets internationaux, que les programmes des organisations, leurs investissements — des milliards \$ —, aillent aussi dans des pays francophones.

La Francophonie, dit M. Roy, ne peut plus être un club à la géographie fermée. Il faut inscrire le projet francophone dans les affaires du monde.

Mais la communauté francophone, insiste M. Roy, ne sera jamais forte si nous n'acceptons pas que l'argent consacré à la Francophonie par les pays du Nord aille pour sa plus grande part aux institutions francophones du Sud. « Elles doivent devenir fortes, plus autonomes. Nous devons attendre d'elles qu'elles produisent autant que nous en sciences, en technologie, en analyses politiques. Autrement, nous avons une communauté de rapports toujours inégaux, pervers par le fait que les uns se fatigueront d'être toujours ceux qui offrent l'assistance, et les autres se fatigueront d'être toujours ceux à qui on refuse le développement ».

M. Roy est au Québec pour deux jours. Hier, il a eu de brèves rencontres avec le premier ministre Robert Bourassa, le chef de l'opposition Jacques Parizeau. Il a procédé, en compagnie de la ministre de l'Énergie Mme Lise Bacon, à l'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut d'énergie des pays francophones, qui existe depuis 1987 et dont le siège est à Québec.

Bourassa boude les premiers ministres de l'Est et Getty refuse de recevoir Parizeau

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE PREMIER MINISTRE Robert Bourassa ne participera pas à la Conférence annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre. Cette conférence a lieu cette fois chez M. Clyde Wells, à Saint-Jean (Terre-Neuve), du 26 au 28 juin. Il y sera question de commerce et d'énergie.

Le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, annonce au même moment pour sa part un voyage dans l'Ouest canadien pour la fin du mois de mai. Il passera notamment par Vancouver et Calgary, en Alberta, où le premier ministre Don Getty a déjà déclaré qu'il ne voulait pas le voir.

L'absence de M. Bourassa chez M. Wells sera hautement symbolique. Il s'agit pour le premier ministre de démontrer sa détermination à ne pas participer à aucune conférence qui le mettrait en présence de ses homologues des autres provinces tant que la question constitutionnelle ne sera pas réglée, à moins que les intérêts supérieurs du Québec ne l'exigent.

Aucune décision significative ne sera prise lors de cette rencontre annuelle, a-t-on expliqué à son cabinet. M. Bourassa aimait bien prendre part chaque année à ces agapes qui lui permettaient de discuter de sujets d'intérêt commun, notamment l'exportation d'électricité, avec les responsables politiques du Nord-Est américain. S'il est acquis que le premier ministre ne s'y rendra pas, il n'est pas dit que le Québec n'y sera pas représenté. La décision n'est pas prise à ce sujet.

Tandis que le premier ministre semble vouloir éviter de se montrer dans les autres provinces canadiennes, le chef de l'opposition, au contraire, part dans l'Ouest où il prononcera quelques conférences. Le programme de sa visite n'est pas encore au point, mais déjà le premier ministre de l'Alberta lui a fait savoir qu'il ne voulait pas le voir.

Invité par la Chambre de commerce de l'Alberta, M. Parizeau s'a-

dressera à cet auditoire à Calgary, le 25 mai. Le chef péquiste voulait profiter de son passage dans cette province pour rencontrer le premier ministre Don Getty, qui est venu à Montréal récemment pour dire que le reste du Canada refuserait de négocier avec un Québec souverain.

Selon la transcription d'une déclaration entendue sur les ondes de la radio de Radio-Canada distribuée hier par les péquistes, M. Getty aurait déclaré qu'il n'était « pas intéressé à s'asseoir face à face avec M. Parizeau ». M. Getty soutient qu'il ne rencontre jamais le chef de l'opposition d'une autre province. Or, selon une dépêche de la Presse Canadienne, M. Getty a reçu le chef conservateur de l'Ontario, M. Larry Grossman, en 1986, alors qu'il était chef de l'opposition à Queen's Park.

M. Parizeau prend cette rebuffade avec un grain de sel et même un certain humour — il admet d'ailleurs qu'il l'a un peu cherché en accusant publiquement M. Getty d'avoir voulu faire du chantage avec les Québécois. Il faut faire une distinction entre les politiciens et le pays réel, dit-il. Et de toute façon, ce sont des liens économiques qu'un Québec souverain voudra établir avec le Canada.

Ailleurs sur le front constitutionnel à Québec, le ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, a présenté hier midi aux membres du caucus des députés libéraux le contenu du projet de loi sur l'avenir constitutionnel du Québec, qui sera déposé au plus tard mercredi prochain à l'Assemblée nationale.

Selon les députés interrogés hier, le projet législatif est en tout point conforme aux conclusions de la Commission Bélanger-Campeau. Il prévoit un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992 et la création de deux commissions parlementaires, l'une pour étudier les offres provenant du reste du Canada, l'autre pour étudier toute question relative à l'accès du Québec à la souveraineté. Les deux commissions pourraient siéger une fois avant l'été.

Valcourt ordonne la révision complète de la procédure d'accueil des immigrants

Huguette Young
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt s'est dit furieux d'apprendre que l'ex-ambassadeur irakien à Washington Mohammed Al-Mashat ait été admis au Canada comme immigrant reçu sans qu'aucun membre du conseil des ministres n'en ait été avisé.

L'ayant lui-même appris mardi soir, M. Valcourt a demandé une révision complète de la procédure d'accueil des immigrants.

M. Valcourt a répété à plusieurs reprises qu'il trouvait tout à fait incroyable et inconcevable qu'une personne de haut rang comme M. Al-Mashat puisse franchir toutes les étapes du système de l'immigration sans que lui-même ou que son pré-

decesseur Barbara McDougall n'en aient eu vent.

M. Valcourt a bien précisé que la loi n'avait pas été enfreinte, mais que des agents d'immigration à l'ambassade canadienne à Vienne avaient jugé bon de traiter le dossier de M. Al-Mashat en priorité et de le faire passer devant bien d'autres.

« Si moi j'avais eu à faire une décision, il n'aurait sûrement pas sauté à l'avant de la queue, a expliqué M. Valcourt au cours d'une conférence de presse convoquée à la hâte tard hier après-midi. Il serait resté à l'arrière de la queue, en arrière de tout le monde et son dossier aurait été traité comme les autres, mais ce n'est pas cela qui s'est produit. »

L'ex-ambassadeur a invoqué des raisons de menaces contre sa personne pour demander d'immigrer au Canada.

Le PQ prévoit que le budget mènera à une hausse des tarifs d'électricité

QUÉBEC (PC) — Selon le porte-parole péquiste en matière de finances publiques, le député Jacques Léonard, la nouvelle tarification imposée par Québec sur les emprunts contractés par des organismes d'État se traduira en 1992-93 par une hausse des tarifs d'électricité supplémentaire de 3 %.

« Pour 1992, Hydro-Québec prévoyait augmenter ses tarifs de 6 %. Avec la mesure annoncée, jeudi, elle devra plutôt augmenter ses tarifs de 9 %, gracieuseté du ministre des Finances », a lancé, hier, M. Léonard, lors du débat sur le discours du budget à l'Assemblée nationale.

La mesure annoncée dans le budget Levesque consiste en une tarification de 0,5 % sur les emprunts des organismes d'État à titre de frais pour la garantie offerte par Québec sur ces prêts.

Cette nouvelle tarification doit

rapporther 147 millions \$ au gouvernement en 1991-92, dont 140 millions \$ proviendront d'Hydro-Québec, affirme M. Léonard.

« En agissant de la sorte, a poursuivi M. Léonard, le gouvernement contourne l'esprit de la loi qui interdit à Hydro-Québec de verser un dividende lorsque son taux de capitalisation est inférieur à 25 % ».

Le député péquiste de Labelle a également sévèrement critiqué les multiples augmentations de taxes du dernier budget Levesque qui ne feront, croit-il, qu'aggraver la situation économique actuelle.

Selon les chiffres avancés par M. Léonard, les hausses de taxes annoncées la semaine dernière par le ministre des Finances équivalent, sur une base annuelle, à un alourdissement fiscal de 1,5 milliard \$ pour les Québécois.

« Le gouvernement libéral a dé-

cidé d'accroître le fardeau fiscal des Québécois en plein ralentissement économique avec des mesures de relance ridiculement timides et des programmes peu efficaces, notamment à l'égard du financement des entreprises, de la recherche-développement et de la formation professionnelle », a déploré le député péquiste.

M. Léonard a donné quelques exemples de mesures peu convaincantes, dont celle créant un nouveau Fonds de développement industriel.

« Après deux ans d'activités, le Fonds de développement technologique n'a déboursé que deux millions de dollars sur les 130 millions votés par l'Assemblée nationale », a fait remarquer M. Léonard pour expliquer sa méfiance face à l'efficacité réelle que pourrait avoir le nouveau Fonds de développement industriel de 200 millions \$.

Johnson décrètera le salaire des ingénieurs du gouvernement d'ici quelques jours

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — À bout de patience, Daniel Johnson décrètera unilatéralement, au début de la semaine prochaine, vraisemblablement mardi, par voie législative, les conditions de travail des 1100 ingénieurs à l'emploi du gouvernement du Québec.

Un porte-parole du Conseil du Trésor a indiqué que M. Johnson inclura un volet spécifique consacré aux ingénieurs à l'intérieur du projet de loi spéciale qu'il déposera la semaine prochaine à l'Assemblée nationale pour geler les salaires des employés du gouvernement.

Cette disposition reconduira le contrat de travail des ingénieurs

pour trois ans, à compter du 31 décembre 1988, date d'expiration de la précédente convention collective.

Le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec, Jean Dugré, a exprimé une vive exaspération face aux intentions de Daniel Johnson.

« Est-ce qu'il faut faire une révolution? », s'est interrogé M. Dugré, qui a été incapable, au cours des deux dernières années, de convaincre le président du Conseil du Trésor du bien-fondé des revendications de ses membres.

Les ingénieurs souhaitent que leur rémunération soit réajustée à la hausse pour rejoindre celle offerte à leurs confrères du secteur privé.

M. Dugré se dit d'autant plus amer que d'autres groupes d'ingénieurs à l'emploi de certaines sociétés d'État (donc payés indirectement par Québec) ont droit à des rémunérations beaucoup plus généreuses, notamment chez Hydro-Québec.

Les ingénieurs ont refusé l'offre du ministre Johnson de participer à un comité paritaire pour faire l'étude de la valeur relative de leur emploi par rapport au secteur privé en fonction de la méthode d'évaluation des « points et facteurs ».

« Nous avons étudié cette méthode et elle ne convient pas du tout au genre de fonctions et responsabilités assumées par les ingénieurs », a expliqué M. Dugré.

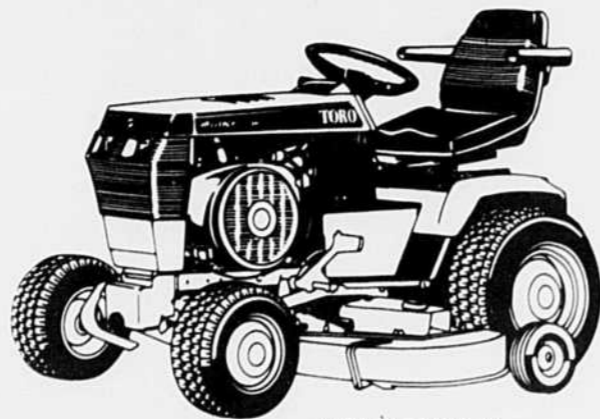
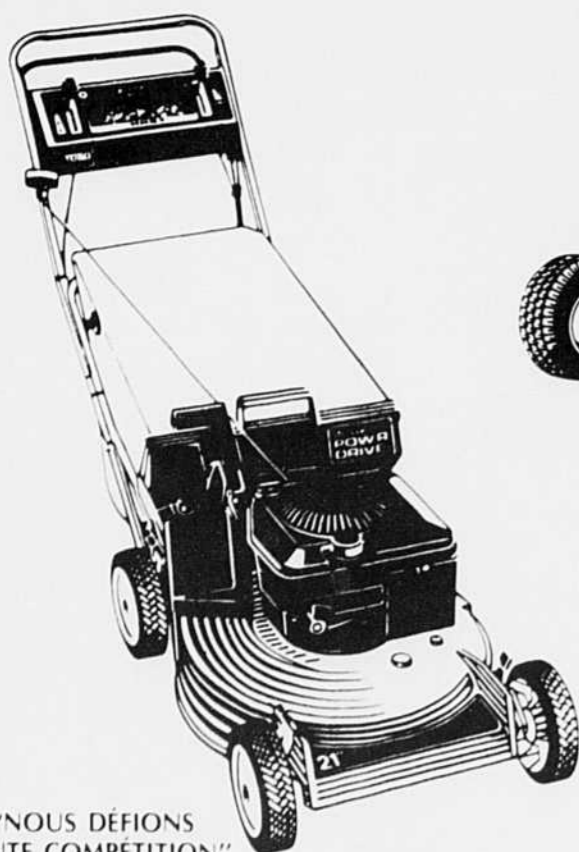
Cette grille d'évaluation a déjà été utilisée par d'autres corps professionnels du gouvernement du Québec.

Même si les ingénieurs ont perdu cette bataille, ils n'ont pas l'intention de lancer la serviette. M. Dugré promet que la campagne entreprise par son association visant à dénoncer les incuries administratives du gouvernement du Québec se poursuivra.

« C'est notre rôle maintenant. On ne se taira pas », a déclaré M. Dugré.

AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT AVANT LE 12 AOÛT 1991*

*achats entre le 18 avril et le 18 mai 1991.



MODÈLE #520-H

- Plan de financement
- Facteur qualité/prix
- Démarrage garanti pendant 5 ans**
- Carte de crédit Toro
- Plusieurs modèles de tondeuses et tracteurs
- Réseau de concessionnaires établi

TONDEUSE à siège
MODÈLE 8-25
pour aussi peu que: \$1,729⁹⁵

DÉMARRAGE GARANTI 5 ANS

**sur tous les modèles 2 temps & 4 temps à soupapes en tôle

Carte de crédit TORO Gold Card
53205 1599 18400

*CRÉDIT INSTANTANÉ POUR LES CLIENTS QUALIFIÉS
*sur approbation du crédit

TORO

Ne vous êtes-vous pas privé d'une TORO trop longtemps?

Équipements Paul Lavigne
3095, Desormeaux
Montréal
Tél.: 351-6004

A. Jean Enr.
115, King Georges
Longueuil
Tél.: 468-6837

Maison Bertoldi
1860, Amherst
Montréal
Tél.: 525-1410

Claude Ste-Marie Sport Inc.
5250, Chemin Chambly
St-Hubert
Tél.: 678-4700

HONDA DE SIGI

LE CONCESSIONNAIRE HONDA #1 AU CANADA en 1990 et 1991



ACCORD



CIVIC



PRELUDE

✓ Nous avons vendu près de 1000 HONDA EN SEULEMENT 4 MOIS!

✓ Nous avons pour objectif de vendre notre 30 000^e HONDA!

✓ Faites la meilleure affaire qui soit!

✓ Nous étions le premier concessionnaire HONDA à Montréal et à Laval et nous sommes toujours le premier en matière d'économies. Nos résultats sont là pour le prouver!

À MONTRÉAL

1110, Ste-Marie
Montréal
879-1550



Une Honda à tout moment de votre vie. Une Honda à tout moment de votre vie. Une Honda à tout moment de votre vie.

À LAVAL

264, Boul. Labelle
St-Hubert, Laval
625-1953



Gabriel Fontaine

Un député compte sur une nouvelle loi pour se faire blanchir de 14 accusations

Robert Laflamme
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — La loi C-79 n'a été proclamée que mardi de cette semaine, mais le député fédéral Gabriel Fontaine entend s'en servir pour se faire blanchir des 14 chefs d'accusation pesant sur lui depuis presque deux ans.

Invoquant l'article 52.6 et suivants de la nouvelle législation, la défense a obtenu, hier, au Palais de justice de Québec, le report de l'enquête préliminaire du député de Lévis, qui devait s'amorcer hier. M. Fontaine est accusé de fraude, d'abus de confiance, de complot et de pot-de-vin. L'avocat de M. Fontaine, Me Mario Bilodeau, a demandé du temps au juge de la Cour du Québec, chambre criminelle, afin de déterminer si la loi peut s'appliquer dans le cas de son client. Comme l'avocat de la Couronne, Me Jean Lortie, s'est montré favorable à cette requête, le juge Louis Carrier a convoqué les deux parties pro-forma le 27 juin. À cette occasion, elles feront connaître leur point de vue sur la question.

Interrogé après coup, Me Bilodeau a refusé d'expliquer la loi C-79. « Nous ne dévoilerons pas notre stratégie », a-t-il répété à plusieurs reprises. Quand on lui a fait remarquer que son entrée en vigueur ne pouvait survenir à de meilleur moment, Me Bilodeau a esquissé un large sourire et invité les journalistes à faire leur propre interprétation de la loi.

Quant à l'avocat de la Couronne, il n'a pu apporter davantage de précisions. « Je ne sais pas ce dont je parle, a indiqué Me Lortie. La loi vient d'être promulguée et nous n'avons pas été suffisamment documentés, ce qui est surprenant. Nous devons fournir nos arguments, de part et d'autre. »

Selon Me Lortie, il est ardu dans le moment de déterminer si la loi peut s'appliquer compte tenu que les crimes reprochés à M. Fontaine ont été commis avant son adoption. « Nous ne connaissons pas leurs arguments. Peut-être serons-nous théoriquement d'accord avec eux », a-t-il avoué.

Grosso modo, l'article 52.6 (1) stipule qu'un comité nommé par la Chambre des communes a le pouvoir exclusif de statuer sur l'utilisation — passée, présente ou prévue — par les députés de fonds, de biens, de services et de locaux mis à leur disposition dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.

Présent au Palais de justice, le député Fontaine n'a pas voulu commenter l'évolution du dossier. « Je fais confiance au système judiciaire depuis 1989. C'est à mes avocats de fournir les renseignements qu'ils jugent opportuns. »

« En ce qui me concerne, je ne commenterai pas le contenu de la nouvelle loi ni les décisions de l'appareil judiciaire. Dans un autre contexte, je serais prêt à commenter les actions de mon gouvernement », a résumé le député.

Sirros dénonce le paternalisme des fédéraux

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE délégué aux Affaires autochtones du Québec, M. Christos Sirros, a dénoncé hier le « paternalisme » dont font preuve les députés fédéraux en recommandant la tenue d'une enquête sur les questions autochtones au Québec. « C'est une attitude que je qualifierais de paternaliste », a-t-il déclaré aux journalistes. Une attitude récusée par les autochtones dans leurs relations avec les gouvernements et récusée par beaucoup de provinces, dit-il, surtout en cette période cruciale pour l'avenir constitutionnel du pays. Le ministre soutient que le rapport du comité permanent des affaires autochtones est dans l'ensemble « dépassé » de même que certaines attitudes. Le comité propose de rechercher des coupables, a-t-il déploré, alors qu'au Québec « on cherche des solutions. »

STCUM: les prix montent, le déficit aussi et le pire est à venir

L'avenir du transport en commun est en danger, avertit le président du conseil d'administration de la CUM

Sylvain Blanchard

LA CARTE d'autobus et de métro de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, « la CAM », passera de 35 \$ à 38 \$ par mois à compter du 1er juillet prochain, et de 38 \$ à 41 \$ le 1er janvier 92.

Ces deux augmentations sont le résultat de la baisse de l'achalandage enregistrée à la STCUM depuis le début de l'année et de la diminution des contributions du gouvernement du Québec dans le financement du transport adapté et des trains de banlieue.

En tout, pour cette année seulement, la STCUM se dirige vers un déficit d'exploitation de 21 millions \$, comparativement à 13 millions \$ l'an dernier. Mais ce n'est pas tout. Avec l'arrivée de la réforme Ryan, c'est 260 millions \$ que la STCUM devra aller chercher l'an prochain pour combler le manque à gagner qui découlera de cette réforme.

« Le transport en commun est donc en danger à Montréal et le gouvernement Bourassa en est le seul responsable », affirme Robert Perreault, le président du conseil d'administration de la Société de transport, celui qui a annoncé toutes ces mauvaises nouvelles, hier.

« Jamais dans ma vie j'ai vu un gouvernement, aussi mal pris soit-il avec un problème budgétaire, se désengager de la sorte du financement du transport en commun. La désinvolture avec laquelle Québec s'y prend pour peletonner ses problèmes

chez le voisin est absolument incroyable. Malgré tout, je peux assurer les gens qu'il n'y aura pas de coupures majeures de services ».

En raison d'une réduction de 5 % de son achalandage, la STCUM subira cette année une baisse de 12 millions \$ de ses revenus en provenance du public-voyageur. Si on ajoute à cela les 8,5 millions \$ que le gouvernement ne versera plus cette année pour financer le transport adapté et les trains de banlieue, la facture monte à près de 21 millions \$.

Pour combler ce manque à gagner, la Société va aller chercher 5 millions \$ dans les poches des usagers en augmentant de 3 \$ le prix de la CAM (tous les autres tarifs demeurent inchangés). Puis, en gelant les salaires de ses cadres et du personnel non syndiqué, en licenciant des employés temporaires et en ne comblant plus de postes vacants, elle récupérera 8 millions \$. Manquera alors quelques millions de dollars qu'on tentera de trouver du côté des syndiqués. Un exercice risqué, compte tenu du fait que les conven-

tions collectives des employés expirent en 93 et que leurs leaders ne veulent rien entendre d'un gel de salaire.

« On en a plein le dos de payer pour les pots cassés, a indiqué hier Maurice Vézina, porte-parole des chauffeurs d'autobus, qui rencontre justement M. Perreault à ce sujet ce matin. On gagne 38 000 \$ par année, pas 85 000 \$ ou 123 000 \$ comme certains de nos boss. Il y a du gaspillage à la STCUM et Perreault le sait. S'il cherche de l'argent, il n'a qu'à exiger une meilleure gestion des fonds de la STCUM. On n'a pas à subir les conséquences des folies du gouvernement ».

Mais tout cela n'est que la pointe de l'iceberg. Car en janvier prochain, malgré les coupures, les hausses de tarifs et toutes les autres solutions que pourra mettre de l'avant la STCUM pour trouver des fonds ou en économiser, Robert Perreault devra encore chercher 200 millions \$ pour combler la disparition des subventions du gouvernement du Québec.

Et ça, ça fera mal parce que c'est l'ensemble des municipalités de la Communauté Urbaine de Montréal qui va se partager la facture, donc tous les citoyens de la CUM.

Il est encore trop tôt pour savoir comment les maires vont s'y prendre pour payer le tout. Augmenteront-ils la taxe d'affaires ?, la taxe foncière ?, les deux ?, tout cela reste à discuter, mais chose certaine on peut déjà prévoir des débats orageux qui ne devraient pas manquer d'intéresser les citoyens, ceux-là même qui paieront pour toutes les autres dépenses que la réforme Ryan va transférer dans le jardin des municipalités.

Robert Perreault a demandé hier au conseil de la CUM de se réunir dans les meilleurs délais pour commencer à examiner la question. Et comme d'habitude, il s'attend à ce que

l'exercice soit difficile.

D'autant plus difficile que les maires savent que dans sept mois, c'est un demi-milliard de dollars en nouvelles responsabilités que le ministre des Affaires municipales viendra déposer sur leur perron.

En entrevue hier, le maire de Verdun, Raymond Savard, croit qu'il « ne serait pas surprenant » que le taux de la taxe foncière soit majoré de 8 % chez lui pour payer le déficit de la STCUM.

« Ensuite, il va falloir payer pour toutes les autres responsabilités que nous aurons à assumer en janvier. Ces hausses, les villes vont les refiler aux gens d'affaires et aux propriétaires, mais en bout de ligne, ce sont les consommateurs et les locataires qui vont manger toute une claqué. La réforme Ryan est une aberration », conclut-il.

Des architectes mécontents n'excluent pas de poursuivre l'exécutif de leur Ordre

Josée Boileau

DES ARCHITECTES mécontents de leur Ordre professionnel, aux prises avec un déficit record depuis ses festivités du Centenaire, tenteront de se faire élire à la tête de la corporation pour faire toute la lumière sur son administration.

Si elle est élue, l'équipe de 13 membres n'écarte pas la possibilité de recourir à des poursuites judiciaires contre l'actuel exécutif de l'Ordre des architectes.

« Selon le Code des professions, les corporations professionnelles sont là pour assurer la protection du public, explique un des membres de l'équipe, M. Réjean Gagné. Il se peut que le bureau de l'Ordre ait outrepassé ses droits en organisant un congrès international auquel les architectes, mal informés, n'avaient pas donné leur aval. »

Il s'agit là du pire scénario envisagé, poursuit M. Gagné. « Peut-être déciderons-nous tout simplement de payer la totalité de la dette. Mais ce qui est sûr, c'est que nous croyons qu'il reste encore beaucoup à apprendre des événements qui ont conduit au déficit du Centenaire et que nous envisageons de mener une autre enquête si celle de l'Office des professions n'est pas complète. Nous voulons aussi dégrossir l'appareil et revenir au mandat initial de l'Ordre. »

Le congrès international organisé l'an dernier par l'Ordre des architectes pour souligner ses 100 ans d'existence a connu un succès médiatique et d'estime considérable, mais s'est conclu par un déficit de 1,5 million \$, soit l'équivalent du budget annuel de la corporation.

Face à cette situation, l'Office des professions a entrepris une enquête sur l'Ordre en mars dernier. Un rapport était remis quelques semaines plus tard et ses conclusions seront rendues publiques lors de l'assemblée générale de l'Ordre des architectes le 15 juin prochain.

Le président de l'Office, M. Thomas Mulcair, indiquait toutefois au

DEVOIR hier que, selon ce rapport, l'Ordre des architectes est toujours en mesure de respecter son mandat en dépit de son déficit.

« Nous estimons que le plan de redressement très sévère qui a été adopté permet à l'Ordre de continuer à jouer son rôle, fait M. Mulcair. Par contre, nous poursuivons nos consultations en vue d'établir des mécanismes qui éviteront qu'à l'avenir des corporations professionnelles en arrivent ainsi à hypothéquer leur avenir et leur immeuble, comme l'ont fait les architectes. »

Une marge de crédit d'un million de dollars avait en effet été accordée par la Banque Nationale à la corporation qui organisait le congrès parce que l'Ordre des architectes a offert son siège social en garantie.

L'inexpérience et l'insuffisance des commanditaires ont été invoquées par la direction actuelle de l'Ordre pour expliquer la débâcle financière qui a entouré l'organisation du congrès.

Des architectes avaient demandé à l'Ordre de commander une enquête externe sur les événements, mais celle-ci a préféré s'en tenir à l'enquête de l'Office des professions et organiser une séance d'information qui a lieu ce soir à Montréal. « On ne dira rien de nouveau, souligne le directeur de l'Ordre M. Bruno Nantel, mais on pourra répondre à toutes les questions. »

Si l'équipe des « contestataires » a trouvé des candidats pour tous les postes à pourvoir à l'exécutif de l'Ordre, seuls cinq des 13 élus actuels se représentent aux élections qui débutent la semaine prochaine. Certains postes seront d'ailleurs comblés par acclamation, faute d'opposants. Les élus seront connus lors de l'assemblée générale de la mi-juin.

Le président actuel, M. Paul-André Tétrault, a pour sa part choisi de ne pas se représenter. En poste depuis quatre ans, membre du bureau de l'Ordre depuis 1983 après l'avoir aussi été dans les années 70, il estime avoir fait son devoir. « Mais je continuerai à chercher de l'argent pour renflouer la caisse », promet-il.



PHOTO JACQUES NADEAU

À la mémoire de cinq naufragés

Tout le « monde du bord de l'eau », les marins, les armateurs, les pilotes, les débardeurs, parents et amis ont assisté hier après-midi à la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, dans le Vieux-Montréal, à un service commémoratif à la mémoire des cinq membres d'équipage du remorqueur Patricia B. McAllister, qui a sombré dans une tempête au large de la Gaspésie, à la mi-avril. Le navire a emporté avec lui le capitaine Gilles Charland, Rénéal Éthier, Guy Godbout, Richard Jeanneau et Pierre Tremblay. Le seul survivant de la tragédie, Pierre Liqueur (notre photo) avait tenu à assister à la cérémonie au cours de laquelle une couronne de fleurs a été jetée au large de la tour de l'Horloge, à deux pas des autres remorqueurs de la compagnie.

« Plus on lit la réforme Côté, plus on la trouve mauvaise », insiste un front d'organismes

Paul Cauchon

« SI CETTE RÉFORME est acceptée, le gouvernement en paiera le prix politique, et nous allons le répéter inlassablement en vue de la prochaine échéance électorale. »

Voilà qui ressemble fort à une déclaration de guerre de la part de Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, qui ajoute qu'il faut dénoncer Marc-Yvan Côté pour son discours démagogique et dangereux pour la société.

Les grandes centrales syndicales joignent leur voix à des organismes communautaires, hier, pour dénoncer encore une fois la réforme de la santé du ministre Côté. Encore une fois, mais en haussant le ton. « Plus on lit la réforme Côté plus on la trouve mauvaise », explique Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

La CSN, la FTQ, la CEQ, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, la Fédération des ACEF, l'Association québécoise des droits des retraités, la Coalition des aînés forment donc une large coalition pour tenter d'influencer le gouvernement qui, selon eux, s'attaque au sacro-saint principe de l'universalité des soins.

Les actions de la coalition ne sont pas encore clairement définies : on évoquait hier la possibilité d'organiser des marches, des manifestations. Et Monique Simard faisait appel à tous les députés pour qu'ils « votent selon leur conscience » en dehors de la ligne de parti, contre la réforme.

On s'en prend particulièrement à deux aspects de la réforme, le ticket orienteur et l'impôt-services. Tel que rédigées actuellement, ces deux mesures ne sont pas très coûteuses pour le citoyen, mais elles permettront à la population de s'habituer à payer pour de tels services. « C'est une politique de petits pas, toute l'astuce est là, explique Fernand Daoust. Ces

petits pas deviendront vite galopants. Il s'agit d'installer un conditionnement psychologique. »

Yvette Brunet, de l'Association québécoise des droits des retraités, soutient que les aînés sont particulièrement touchés par la réforme. Ces deux mesures viennent grignoter un budget déjà réduit chez les aînés qui ont de faibles revenus (l'impôt-services serait imposable sur les médicaments, largement consommés par les gens âgés). De plus, « les aînés ont participé toute leur vie au financement du système ».

Même raisonnement pour le ticket orienteur de 5 \$ qu'on veut imposer si on se présente à l'urgence de l'hôpital sans raison. Le montant est peu élevé, mais il représente beaucoup pour une femme monoparentale à faible revenu, par exemple, qui ne sait pas trop si les malaises de son enfant sont graves ou bénins. On estime qu'une telle mesure va empêcher les gens de consulter, ce qui va à l'encontre des objectifs de prévention, et on croit qu'une fois la brèche ouverte rien n'empêchera le gouvernement d'augmenter le montant au

fil des ans.

Le nouvel impôt-services n'a pas été annoncé dans le dernier budget Lévesque, mais le gouvernement prévoit toujours recueillir 100 millions \$ avec cette nouvelle mesure. Le ministre Côté a promis que cet impôt ne dépasserait pas les 2 ou 3 % du revenu imposable.

Henri Goulet, de la Fédération des ACEF, n'en croit rien. Il rappelle qu'il s'agit ici d'un nouveau pouvoir de taxation, et que rien n'empêchera le gouvernement, un fois le principe admis, de hausser ce pourcentage. De la même façon qu'après avoir promis de baisser la taxe de vente Gérard-D. Lévesque annonçait dans son dernier budget son intention de la laisser à 8 %.

Cet impôt s'appliquerait pour le moment aux programmes complémentaires d'assurances-médicaments, aux services dentaires, aux services optométriques. La Loi canadienne sur la santé empêchera de l'appliquer à l'ensemble de la consommation de services médicaux, malgré le désir du ministre Côté.

ROLEX

Bijouterie
GAMBARD

Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

PASSER À L'AVENIR

Le 9 mai 1966, était déclenchée la première grève pour la reconnaissance dans la fonction publique d'un syndicalisme professionnel axé sur l'expertise du plus important groupe d'experts et experts-conseil du Québec.

SPGQ

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Le plan d'urgence du ministère de l'Environnement omet le MLCP

Louis-Gilles Francoeur

L'ORGANISATION des mesures de sécurité civile du Québec, qui englobe les interventions d'urgence pour protéger l'environnement, n'a réservé en son sein aucune place statutaire au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), le responsable d'une partie importante des espèces vivantes de l'écosystème québécois.

C'est ce que révèle l'organigramme officiel de cette organisation, qui apparaît dans le Plan d'urgence du ministère québécois de l'Environnement, dévoilé hier à Laval à l'occasion du Mois de l'environnement. Le ministère en a aussi profité pour présenter ses deux nouveaux laboratoires mobiles, dont une unité d'analyse des substances toxiques dans l'atmosphère qui peut faire des lectures en parties par milliard tout en roulant en plein cœur d'un nuage de fumées dangereuses.

L'unité peut aussi renfler en quelque sorte des sites illicites par leurs émanations les plus infimes.

L'absence du MLCP, le responsable de la faune au Québec, de l'organisation centrale des mesures de sécurité civile au Québec n'a pu être expliquée par le responsable de la Sécurité civile au Québec, M. Jean-Jacques Paradis. Ce dernier précise que le MLCP sera consulté, au besoin, même s'il ne fait pas partie de la liste « des plus susceptibles d'intervenir » en première ligne. Le MLCP fut d'ailleurs occasionnellement consulté dans certains dossiers, comme lors du déraillement de Saint-Léonard d'Aston, en décembre 1989.

L'absence du MLCP dans ce forum de ministère chargé de planifier les interventions d'urgence est toutefois qualifiée de « problème de fond » par le responsable québécois des mesures de sécurité civile.

La sous-ministre adjointe aux Opérations régionales, Mme Cécile Cléroux, a pour sa part expliqué que

le ministère de l'Environnement était en réalité responsable de la flore ainsi que des éléments comme l'eau, l'air et le sol. Mais les espèces vivantes, a-t-elle dit, sont la responsabilité du MLCP.

La réalité est quelque peu différente car l'Environnement est responsable de l'écosystème en général, c'est-à-dire de la synergie globale des espèces avec les éléments. L'Environnement n'adopte pratiquement jamais d'approche « éco-systémique » parce qu'il compte très peu de biologistes en comparaison du MLCP et qu'en urgence, il adopte une stratégie de collecte de données qui se limite à l'eau, l'air et le sol.

Ce fut le cas notamment à Saint-Basile-le-Grand. Quelques mois après que la réintégration des foyers fut complétée en l'absence de dioxines et que les jardins furent condamnés, une étude d'Environnement Canada sur les petits animaux révélait néanmoins de fortes concentrations de dioxines et furannes dans les

« indicateurs » biologiques boudés par Québec. Le MLCP, qui n'avait pas un sou pour cette question, a autorisé l'automne suivant la chasse à toutes les petits gibiers potentiellement contaminés à la dioxine !

Mme Cléroux a précisé que la division actuelle des pouvoirs entre l'Environnement, responsable de l'écosystème globalement, et le MLCP pour les espèces susceptibles de chasse ou de pêche, empêchait effectivement l'Environnement d'agir de façon globale, comme le fait, par exemple aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency, et ici même au pays, un ministère comme Environnement au Canada.

La sous-ministre adjointe n'a toutefois pas dit où elle se situait dans le débat sur une éventuelle fusion du MLCP dans le ministère de l'Environnement, ce qui donnerait à ce ministère fameuse une masse critique réelle au plan financier, en matière de biologie et d'inspection pour le plus grand bénéfice de la faune, oubliée présentement d'à peu près tou-

tes les stratégies environnementales.

Le plan d'urgence de l'Environnement présenté hier aux journalistes a été présenté comme le résultat de l'expérience de Saint-Basile-le-Grand par Mme Cléroux. L'Environnement avait alors agi comme coordonnateur provincial, ce qui, selon la sous-ministre, avait empêché ce ministère de se concentrer sur ses tâches techniques et l'avait placé en situation d'encadrer, sinon de décider à la place des autres. L'expérience de Saint-Amable a permis de tester un modèle différent, ajoute Mme Cléroux, qui reconnaît que l'Environnement y a été relégué au rôle de conseiller... parfois impuissant.

En réalité, le modèle de Saint-Amable, où la Sécurité civile encadrerait sous son autorité les ministères sectoriels, avait déjà été mis en place et testé à Saint-Basile alors que le chef de cabinet du premier ministre, M. Mario Bertrand, avait pris en charge les opérations après les dérapages de l'Environnement au

début. Plusieurs fonctionnaires n'hésitaient pas à dire, à l'époque, que le bureau du premier ministre avait mis l'Environnement en tutelle et utilisé son ministre médiatique, M. Clifford Lincoln, pour contrôler le message devant les caméras.

Le Plan d'urgence du ministère de l'Environnement est en réalité un précis administratif qui définit les rôles de chacun, la ligne hiérarchique au sein de l'appareil gouvernemental ainsi que les procédures d'expertise sans oublier qui répondra aux médias, selon l'importance de la meute en présence.

Urgences-Environnement répond chaque année à environ 2500 appels dont 80 % sont des versements d'hydrocarbures, 4 % des problèmes d'inondation, 2 % des carcasses d'animaux en décomposition et des glissements de terrain. Les Saint-Basile et les Saint-Amable sont l'exception par leurs séquences environnementales, leur facture économique et politique.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

L'opinion publique à l'égard de la classe politique.

Des données qui n'échappent pas à l'opposition. « Il serait temps de s'attaquer aux vrais problèmes, ceux de l'économie », se plaignait encore hier le chef libéral Jean Chrétien au terme d'une première journée de dis-

cussions avec son caucus.

Côté néo-démocrate, le premier ministre de l'Ontario mène la charge. Le Canada vit actuellement une véritable hémorragie d'emplois et personne ne s'en préoccupe, accuse Bob Rae. Il réclame une conférence des premiers ministres sur l'économie depuis des mois et estime en privé que Robert Bourassa pourrait se laisser convaincre d'y assister.

Mais en marge du volet économique, celui de l'unité canadienne sera au centre du Discours du trône de lundi et de la session à venir.

Tel que prévu, le gouvernement a l'intention de tracer son échéancier constitutionnel, a déjà indiqué le leader des conservateurs en Chambre, Harvie André. Il confirmera notamment la création d'une commission parlementaire pour piloter publiquement ses offres l'automne prochain.

Sans aller dans les détails, le Discours de lundi décrira également, précise-t-on, les sujets retenus par Ottawa pour la prochaine ronde constitutionnelle.

Le gouvernement fédéral confirmera ainsi que c'est bel et bien d'une ronde Canada qu'il s'agit. Il a en effet à l'esprit trois têtes de chapitre à savoir :

■ la répartition des pouvoirs entre les paliers de gouvernement : cette section se veut la réponse aux rapports Allaire et Bélanger-Campeau. Mais selon plusieurs sources, elle se situera vraisemblablement bien en-deça de la liste québécoise rejetée presque d'emblée d'un bout à l'autre du reste du Canada ;

■ la réforme des institutions : celle du Sénat pour répondre aux aspirations des régions qui se plaignent d'être sous-représentées à Ottawa et celle de la Chambre des communes où le rôle des députés pourrait être modifié dans le sens des revendications de groupes comme le Reform Party ;

■ le dossier autochtone : à ce sujet, les leaders autochtones font en privé de l'expression d'une volonté concrète d'Ottawa de régler leur sort constitutionnel la condition de leur collaboration à son projet d'une commission royale d'enquête.

Le gouvernement veut également trouver un mécanisme pour inscrire dans la Constitution les principales caractéristiques du Canada, y compris le concept du caractère distinctif du Québec.

Même si le ministre Clark l'a évoqué, le projet d'une loi référendaire ne sera pas confirmé dès le Discours de lundi. Selon les calculs du ministre Harvie André, environ 35 autres projets de loi sont par contre au menu de cette nouvelle session, dont un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu et la série de lois annoncées dans le budget pour plafonner l'augmentation des dépenses du gouvernement.

◆ Discussions

public leurs armes traditionnelles, a-t-elle précisé.

Mardi, à l'issue d'un entretien avec Mangosuthu Buthelezi, dirigeant de l'Inkatha, Frederik de Klerk avait déclaré qu'il envisageait de restreindre le port de ces armes, parmi lesquelles figurent lances et gourdins.

Mais il a souligné que les mesures qu'il envisageait pour lutter contre la violence n'étaient pas une réponse à l'ultimatum de l'ANC.

« Les ultimatum créent de nouveaux obstacles, a-t-il dit. Soudain, tout le monde cherche des gagnants et des perdants ».

Le président avait proposé un sommet à trois, avec Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi, pour discuter de la violence dans les cités noires. Mais le vice-président de l'ANC a jusqu'ici refusé de participer à une telle réunion.

L'ANC et ses alliés du Parti communiste et des syndicats ont cependant rendu publique mardi soir une déclaration conciliante demandant la paix et la justice.

« Nous promettons solennellement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la paix », disent-ils dans ce texte. Un porte-parole de l'ANC a précisé que cette déclaration était prévue depuis quelque temps.

Les incidents se poursuivent cependant. La police a annoncé que des Noirs armés de bouteilles incendiaires avaient tué deux personnes lors d'un attentat politique contre une maison de Murchison, dans la province du Natal.

Des inconnus ont attaqué un poste de l'armée et blessé un soldat dans la même province. D'autres assaillants ont tué un homme à l'arme blanche dans la cité noire de Vosloorus, dans la région de Johannesburg.

À Durban, la Ligue féminine de l'ANC a organisé plusieurs manifestations. La police a arrêté 70 de ses membres devant un bâtiment du département des Affaires intérieures. Les manifestants brandissaient des pancartes réclamant la confiscation des armes traditionnelles.

À Johannesburg, une centaine de membres de la Ligue ont manifesté contre la violence et demandé la libération de prisonniers politiques. À Pretoria, la police a arrêté 30 militants de l'ANC qui protestaient contre la violence près de l'ambassade britannique.

◆ Chrétien

Selon le député André Ouellet, le caucus n'a pas été consulté sur l'option référendaire car il n'y a pas eu de réunion avant le discours qui devait prononcer M. Chrétien.

M. Ouellet a précisé que M. Chrétien avait consulté le comité constitutionnel et l'exécutif du caucus. Mais il ne comprend pas que ses collègues soient surpris car, a-t-il rappelé, le mémoire de son chef devant la Commission Bélanger-Campeau parlait très clairement de la nécessité de consulter la population. Mais M. Ouellet a admis qu'il ne parlait pas spécifiquement de la méthode référendaire.

À l'heure du dîner, M. Chrétien corrigeait ses propres paroles et soutenait qu'il avait dit devant la Commission Bélanger-Campeau qu'il faudrait tenir un référendum.

M. Chrétien a aussi voulu indiquer aux journalistes que ses députés l'appuyaient car il avait réussi à les rassurer en ce qui a trait aux droits des minorités.

C'est M. Jean-Robert Gauthier qui est venu confirmer ses dires. « M. Chrétien m'a rassuré que ce serait un référendum victorieux et non générateur de divisions, c'est-à-dire qu'il devrait être soutenu par les trois principaux partis et ne devrait pas réduire les droits des minorités mais les augmenter », a-t-il déclaré.

Il a expliqué que sa première réaction avait été guidée par la frustration. « J'étais frustré parce que j'avais pris pour acquis que Jean Chrétien, comme moi, s'opposait au référendum. Il a changé d'idée. Un homme intelligent change d'idée, alors moi je vais faire la même chose », a-t-il déclaré.

M. Martin ne s'est pas rallié aussi

facilement. Alors que son chef déclarait qu'il serait pratiquement inévitable d'avoir recours à un référendum, M. Martin indiquait à la sortie de la réunion qu'un « référendum n'est pas un prérequis pour obtenir l'avis du public » sur un projet constitutionnel.

M. Ouellet, lui, soutenait qu'un référendum n'aurait lieu que si Ottawa était assuré de le gagner. « Si le projet provoque beaucoup de divisions, on n'est pas fou, on ne va pas le soumettre à la population », a-t-il soutenu.

◆ Hydro

taux de chômage continue d'augmenter et où tous les intervenants s'entendent pour dire que la formation de la main-d'oeuvre est l'une des clés du développement économique du Québec.

Cette « chute libre » des inscriptions s'explique en partie par le fait que les fonds provenant du gouvernement fédéral sont gelés au même niveau (139 millions \$ par an) depuis 1986 alors que le coût de la formation augmente. Cette situation ne peut que s'aggraver, estime Mme Harel.

En effet, selon une lettre adressée le 12 avril à M. Bourbeau par son homologue fédérale, Mme Barbara McDougall, Ottawa prévoit réduire de 10 % en 1992-93 et de 20% en 1993-94 les budgets consacrés à l'achat de cours auprès des provinces.

Mme Harel voit également d'un mauvais oeil le nouveau programme de soutien aux initiatives individuelles de formation présenté dans le dernier budget Levesque. D'une part, dit-elle, les candidats devront emprunter pour avoir accès à cette aide, d'autre part, le ministre Bourbeau n'en annoncera les modalités précises qu'à l'automne. Enfin, il arrive souvent que des ouvriers qui ont besoin de formation n'aient pas les prérequis nécessaires pour s'y inscrire. Une dimensions oubliée par ce nouveau programme.

Le ministre Bourbeau ne voit évidemment pas cela du même oeil. Il soutient d'abord qu'il n'y a pas eu de diminution du nombre de bénéficiaires des programmes de formation. Il soutient que les chiffres de Mme Harel, bien qu'ils soient exacts, ne tiennent pas compte d'autres inscriptions qui, à cause de la nature des programmes, ne sont pas comptabilisées.

Le document de consultation préparé par la direction des politiques et des programmes de main-d'oeuvre et de formation professionnelle du ministère de M. Bourbeau, évoque par ailleurs divers scénarios de rapatriement des pouvoirs en la matière pour le Québec. L'un de ces scénarios prévoit le rapatriement sous la férule québécoise du programme d'assurance-chômage, une idée honnie par le ministre jusqu'à présent.

Hier, il soutenait à nouveau que du simple point de vue financier, cela serait désavantageux pour le Québec, parce que les Québécois reçoivent 1 milliard \$ de plus qu'ils n'en donnent. Le seul avantage que voit M. Bourbeau à un tel rapatriement serait de permettre au Québec de gérer à sa guise les revenus générés par le régime et utilisés pour la formation professionnelle. En vertu de la nouvelle Loi de l'assurance-chômage, Ottawa va redistribuer quelque 800 millions \$ aux provinces, puisés à même le fonds de l'assurance-chômage pour financer des activités de formation.

◆ Formation

ment même où elle doit emprunter massivement pour financer ses travaux (3,2 milliards \$ empruntés l'an dernier, 3,8 milliards \$ cette année et près de 11 milliards \$ pour les deux prochaines années).

« À court terme, nous serons probablement obligés de faire les deux : on essaie, sans nuire à notre efficacité, de réduire nos dépenses au maximum et d'augmenter les tarifs au minimum », a expliqué au DEVOIR le vice-président exécutif aux finances et à l'administration d'Hydro-Québec, John Hanna. « Sur un horizon de 5 ans, nous devrions être capables d'absorber la totalité de cette charge supplémentaire grâce aux améliorations technologiques qui réduisent les dépenses, mais pas avant ».

Ces hausses tarifaires dues au nouveau coût de la garantie gouvernementale viendront s'ajouter aux augmentations déjà prévues par Hydro-Québec, soit « de l'ordre de 1 % au-dessus de l'inflation pour les trois prochaines années », a indiqué Richard Drouin. Hydro-Québec tablait sur une inflation de 5 %, les hausses tarifaires prévues avant même la nouvelle charge gouvernementale sont « dans nos chiffres actuels, 6 % », mais pourraient être révisées en baisse si l'inflation est moindre.

« Nous souhaitons que les augmentations de tarif se tiennent le plus près possible des augmentations de l'indice des prix à la consommation », a déclaré Richard Drouin. Mais pour que nous puissions avoir une compagnie d'une santé financière acceptable pour nos bailleurs de fonds, c'est bien sûr que nous devons prendre toutes les mesures pour que les ratios financiers soient respectés ».

Le programme d'emprunts en cours à Hydro-Québec a déjà contribué à détériorer ses ratios financiers au point que, depuis l'an dernier et « jusqu'en 1995 au moins », a averti M. Drouin, elle ne verse plus aucun dividende à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec.

Les nouveaux frais de garantie de sa dette que vient de lui imposer ce même gouvernement ressemblent d'ailleurs fort à un dividende déguisé, Québec reprenant d'une main ce qu'il a laissé échapper de l'autre. Même si le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, a souligné lors de la présentation du budget que cette pratique est courante dans d'autres provinces et qu'Hydro-Québec doit « apprendre à tenir compte que la garantie d'une dette a un prix ».

Depuis mai 1989, Hydro-Québec doit effectivement acquitter au gouvernement ontarien des frais d'un montant exactement identique à celui fixé par Québec, soit 0,5 % (ou, comme disent les financiers, 50 points de base) de sa dette garantie. Mais elle n'a pas l'habitude de distribuer de dividende.

La garantie gouvernementale, en rassurant les bailleurs de fonds, permet aux sociétés d'État de lancer des emprunts sur les marchés obligataires à des taux d'intérêt moindres que si elles étaient des sociétés privées assumant seules leurs risques financiers. Beau joueur, M. Drouin a repris hier à son compte l'argument du ministre Levesque justifiant le prix à payer pour cette garantie : « Les autres provinces ont une règle semblable, ce n'est pas nouveau », a dit le président du conseil d'Hydro-Québec.

Mais en fait, Hydro-Québec a baillé ferme pour essayer de dissuader les fonctionnaires du ministère des Finances de la frapper de cette charge supplémentaire. « On leur a fait valoir qu'on fait déjà notre effort, nous a confié le vice-président John Hanna : Hydro-Québec paie déjà des taxes sur le capital, des taxes sur le revenu brut et des taxes foncières qui se sont élevées à 361 millions \$ l'an dernier ».

Cela dit, contrairement aux entreprises privées, c'est vrai qu'on ne paie pas d'impôt sur le bénéfice net », a reconnu M. Hanna. En outre, le rendement sur l'avoir propre d'Hydro-Québec est tombé l'an dernier à 4,8 %, « ce qui veut dire qu'elle n'a pas le rendement normal d'une entreprise privée pour ses actionnaires » et qui « pourrait, à court terme, inquiéter les investisseurs » si les emprunts d'Hydro-Québec n'étaient pas garantis par le gouvernement québécois.

Actuellement donc, la garantie gouvernementale vaut sûrement, pour Hydro-Québec, les 50 points de base que le ministre des Finances a décidé de lui faire payer, conclut M. Hanna. « Mais j'espère qu'un jour, notre rendement sur l'avoir propre sera suffisamment élevé pour qu'on puisse emprunter au même prix, avec ou sans la garantie gouvernementale ».

CONCOURS DE CRITIQUE

LE DEVOIR, en collaboration avec *Silence elles tournent* • *Le 7e Festival de films et vidéos de femmes* et l'Association québécoise des critiques de cinéma, lance un concours de critique.

Le concours s'adresse à toute personne, âgée entre 18 et 25 ans, qui ne fait pas profession de critique et qui ne collabore pas dans les publications reconnues.

Le candidat ou la candidate devra soumettre un texte critique de trois feuillets maximum, sur un des cinq films suivants: *La maison de Jeanne* de Magali Clément, *Dead Ringers* de David Cronenberg, *Les bons débarras* de Francis Mankiewicz, *I Heard the Mermaids Singing* de Patricia Rozema et *Le soleil, même la nuit* de Paolo et Vittorio Taviani. (Tous ces films sont disponibles en vidéocassettes). Le texte doit être dactylographié à double interligne sur des pages 8 1/2 sur 11 pouces, à 60 frappes par ligne et 25 lignes par page.

Le concours se déroulera jusqu'au 17 mai prochain. La critique soumise doit être envoyée au DEVOIR, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Un jury de trois personnes, membres de l'Association québécoise des critiques de cinéma, établira les critères d'évaluation et choisira 6 candidat(e)s au maximum.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront accrédité(e)s comme critiques au *7e Festival de films et vidéos de femmes*, qui se déroulera du 5 au 15 juin 1991, et jouiront de tous les avantages que comporte une accréditation officielle.

Le nom des six candidat(e)s retenu(e)s sera dévoilé le 22 mai prochain, à l'occasion d'une conférence de presse.

Chaque candidat ou candidate soumettra durant le festival un article à tous les deux jours, soit, en tout et partout, cinq articles durant les dix jours de la manifestation.

Le jury choisira, sur les trois articles soumis chaque jour, la meilleure critique qui sera alors publiée dans LE DEVOIR.

Le jury décernera le 15 juin, à la clôture du festival, le prix à celui ou celle dont l'ensemble des textes lui paraîtra le plus original, le plus pertinent et le mieux écrit. Le gagnant méritera un abonnement de 6 mois au DEVOIR, un volume sur le cinéma, gracieuseté de Diffusion Dimédia, de même que 10 films en vidéocassettes, gracieuseté de Vidéo 7 Diffusion.

SILENCE ELLES TOURNENT

FESTIVAL DE FILMS ET VIDÉOS DE FEMMES - MONTRÉAL

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

9 mai
par la PC et l'AP

1989: le hockeyeur soviétique Alexander Mogilny présente une demande d'asile politique aux États-Unis.

1987: un avion polonais s'écrase près de Varsovie: 183 morts.

1982: le président Reagan propose que les États-Unis et l'Union soviétique réduisent d'un tiers le nombre de leurs ogives nucléaires, basées à terre et en mer.

1979: les États-Unis et l'Union soviétique signent un accord de principe sur le traité SALT 2, lequel ne sera jamais ratifié par le Congrès américain.

1978: le corps criblé de balles d'Aldo Moro, ancien président du Conseil italien enlevé 54 jours plus tôt, est découvert dans le coffre d'une voiture en stationnement dans le centre de Rome.

1976: Ulrike Meinhoff, co-fondatrice de la bande à Baader, est trouvée morte dans sa cellule à Stuttgart. Enquête conclut au suicide.

1974: le Congrès américain dément des audiences pour déterminer s'il y a lieu de porter des accusations contre le président Nixon, à la suite de l'affaire de Watergate.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 9 mai 1991

La cote de crédit de deux filiales de Desjardins est relevée par DBRS

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA SOCIÉTÉ torontoise d'évaluation de crédit Dominion Bond Rating Service (DBRS) vient d'accroître la cote de crédit de deux filiales du Mouvement Desjardins.

Crédit Industriel Desjardins ainsi que Fiducie Desjardins viennent en effet de se voir attribuer la cote AA, alors qu'ils avaient auparavant la cote BBB élevé. La cote AA est l'une des meilleures qu'attribue DBRS et bien peu d'institutions au Québec ont cette évaluation. La Caisse centrale Desjardins avait déjà cette cote.

Ce changement dans la notation vient de ce que le Mouvement Desjardins a formellement conclu avec ses filiales une entente qui garantit que l'avis des actionnaires de CID ou FD ne sera jamais inférieur à 5 millions \$.

Même si Desjardins avait un engagement moral à l'égard de la solidité financière de ses filiales, explique le vice-président et trésorier de Trustco Desjardins, Paul Robillard, la conclusion de cette entente formelle avec la direction du Mouvement vient en quelque sorte « sécuriser » les détenteurs de titres de dette.

« L'une de nos difficultés était de faire en sorte que les analystes voient ces filiales comme faisant partie du réseau des Caisses populaires », signale M. Robillard. « Nous avons donc jugé bon d'entamer des discussions avec les dirigeants du Mouvement pour qu'ils formalisent davantage leur soutien aux filiales. »

À l'heure actuelle, le niveau de l'avis des actionnaires ordinaires dépasse largement les 5 millions \$ garantis par Desjardins. Chez Fiducie Desjardins, dit M. Robillard, cet avis des actionnaires est d'environ 100 millions \$ tandis qu'il est de 35 millions \$ chez CID.

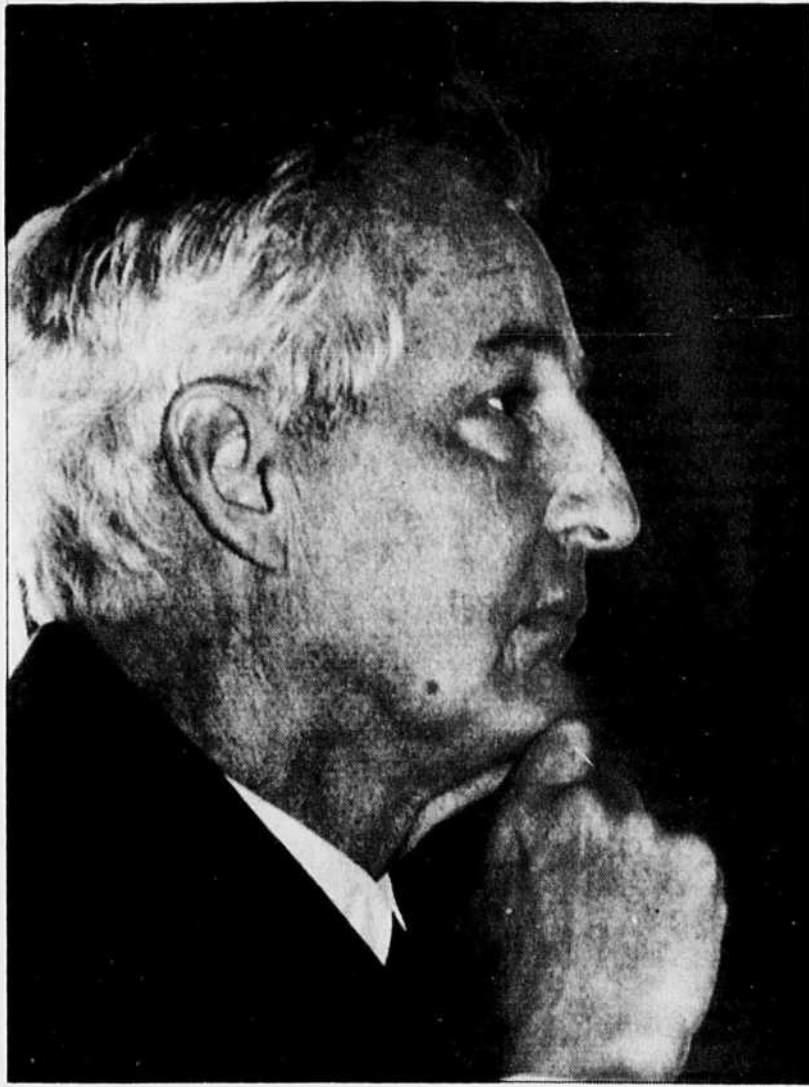
Cette amélioration de la cote de crédit des deux filiales de Desjardins par la firme DBRS leur permettra d'émettre des titres de dette à meilleur coût, quoique l'on ne parle ici que de points centésimaux sur les intérêts versés.

Signalons que l'autre firme d'évaluation de crédit, la Canadian Bond Rating Service, qui a récemment mis les obligations du Québec sur la liste de surveillance, avait abaissé la cote de Fiducie Desjardins l'automne dernier. À l'époque, explique M. Robillard, CBRS se disait préoccupée de la faible taille de Fiducie Desjardins (2 milliards \$ d'actifs) alors que certains de ses concurrents ont des actifs de 40 milliards \$. CBRS était aussi inquiète du niveau des prêts improductifs chez Fiducie. La cote de CBRS avait été abaissée de A moins à B plus plus.

M. Robillard dit que les relations de Desjardins avec CBRS ont toujours été bonnes. Cette firme mont-réalisée a été avisée la semaine dernière de la lettre d'engagement du Mouvement Desjardins à l'égard de ses filiales mais n'a pas encore réagi.

Power envisage un achat majeur au Québec

Serge Truffaut



Paul Desmarais, président du conseil et chef de la direction de Power, est d'avis que le Canada a tous les éléments pour régler son problème constitutionnel.

LA CORPORATION financière Power étant suffisamment mûre pour voler de ses propres ailes, Power Corporation entend concentrer ses énergies dans le but d'effectuer une acquisition majeure dans le domaine industriel et si possible au Québec.

En marge de l'assemblée annuelle des actionnaires de cette société qui vient de nommer André Desmarais au poste de président et chef de l'exploitation, M. Paul Desmarais, président du conseil et chef de la direction, a indiqué que des dossiers de compagnies industrielles situées au Québec, mais également au Canada et aux États-Unis, étaient actuellement à l'étude. Power dispose de liquidités atteignant 1 milliard \$.

Afin de ne pas hypothéquer les pourparlers qui se poursuivent « avec beaucoup de gens », a-t-on précisé, le chef de la direction de Power n'a pas voulu spécifier le nombre et la nature des dossiers présentement analysés.

Invité à préciser à quel moment cet investissement majeur se réalisera, M. Desmarais a confié être hésitant en raison de la récession et des conséquences négatives qu'a provoquées « l'incertitude politique ». Selon son propos, le fait que le débat constitutionnel perdure « n'est pas favorable aux investissements ».

Dans la foulée de cette observation relevant de l'économie politique, le chef de la direction de Power a assuré que « le reste du pays est prêt à reconnaître que le Québec est une société distincte », et qu'en conséquence, cela devrait favoriser une solution du « problème constitutionnel ».

Aux actionnaires réunis, M. Desmarais avait plus tôt déclaré que « le problème constitutionnel est aujourd'hui bien défini. Il faudra bien sûr

continuer de consulter les Canadiens dans les mois qui viennent, mais il nous faudra aussi encourager nos représentants élus à faire preuve de leadership de façon à trouver les compromis requis pour consolider notre pays ».

Sur un plan plus strictement économique, M. Desmarais a justifié ce penchant pour une acquisition industrielle en expliquant que « nos investissements dans le secteur financier étant importants » il serait préférable d'aller dans l'industriel pour ainsi « balancer » le profil de cette société dont l'actif totalise 2,1 milliards \$.

Si l'on se fie aux informations fournies, le secteur énergétique a d'ores et déjà été écarté. En effet, aux journalistes M. Desmarais a rappelé que par le biais de la Corporation financière Power, et plus précisément par Pargesa, Power Corporation avait une participation importante dans la société Pétrofin qui vient d'effectuer un investissement de 75 millions \$ au Canada. À cet égard, M. Desmarais a profité de l'occasion pour souligner que Pétrofin, société belge, « était de retour au Canada ».

Cela dit, le rapport trimestriel communiqué à l'issue de cette assemblée annuelle indique que les trois premiers mois du présent exercice ont permis à Power de dégager un bénéfice net de 31,2 millions \$, ou 23 cents par action, en baisse de plus de 15 % sur le bénéfice enregistré lors de la période correspondante.

Power attribue ce ralentissement à « une baisse du revenu provenant des placements à court terme et une diminution de la quote-part de la société au bénéfice des filiales et de la société affiliée ont provoqué une diminution du bénéfice ».

Le profit net obtenu par la Corporation financière Power a été de 36,5 millions \$, ou 40 cents par action, en baisse sur les 40 millions \$, ou 44 cents par action, du premier trimestre 90. La Great-West, Groupe Investors et Pargesa sont les principales filiales de la Corporation.

Pour ce qui est des entreprises chapeautées par Power Corporation, il est seulement indiqué que « le bénéfice trimestriel des filiales et de la société affiliée, soient Diffusion Power, Gesca et Pâtes à Papier Power Consolidated, a aussi diminué comparativement à l'an dernier » sans que cette baisse ne soit quantifiée.

Les meuneries canadiennes se disent prêtes à affronter la concurrence des Américains

OTTAWA (PC) — Les meuneries et les boulangeries canadiennes affirment qu'elles sont prêtes à concurrencer les importations de blé et de farine des États-Unis.

Le gouvernement a annoncé vendredi l'abandon prochain des permis sur les importations de blé et de produits du blé comme la farine, vu que les subsides versés aux cultivateurs canadiens équivalent maintenant à ceux versés aux producteurs américains.

« Nous nous attendions à une telle décision depuis quelque temps et en collaboration avec la Commission canadienne du blé et les compagnies de transport, nous avons vu à corriger les derniers problèmes », a déclaré Phil de Kemp, de l'Association canadienne des minoteries.

Les prix du blé canadien sont maintenant équivalents aux prix du blé de qualité correspondante aux

États-Unis et les compagnies, a dit M. de Kemp, travaillent à prendre les mesures nécessaires pour accroître leur efficacité et pouvoir être concurrentielles sur le marché nord-américain.

Les meuniers savent qu'une frontière ouverte peut signifier une concurrence accrue de la part des fabricants américains de farine, qui sont portés à être plus gros afin d'abaisser leurs coûts d'exploitation. Plusieurs de ces compagnies se trouvent dans la région de Buffalo, N.Y.

Par ailleurs, une frontière ouverte signifie également que les minotiers canadiens peuvent acheter du blé américain de moindre qualité lorsque c'est possible de l'utiliser dans leurs produits. « Environ 90 % du blé de l'ouest recolté l'an dernier a été de qualité no 1. Toutefois nous n'avons pas toujours besoin du blé de

meilleure qualité », a noté M. de Kemp.

Les minotiers canadiens pourront même trouver de nouveaux clients aux États-Unis.

M. de Kemp a expliqué que lorsqu'il est devenu évident à la fin de l'an dernier que les permis d'importations allaient être éliminés cette année, la Commission canadienne du blé a commencé à diminuer les prix du blé afin qu'ils soient comparables aux prix en vigueur aux États-Unis. C'est ainsi qu'il y a eu une baisse de 25 \$ la tonne en janvier.

Du blé à prix moindres au Canada pourrait en outre aider les meuniers à retrouver des anciens clients à l'étranger pour leur farine. « Il fut un temps où nous avions 30 % du marché mondial de la farine. Aujourd'hui, notre part du marché représente 2 % ».

La plupart des associations de pro-

ducteurs agricoles souhaitaient que le gouvernement maintienne les subsides jusqu'à ce que les États-Unis se plient aux règles de l'accord de libre-échange. Mais, a noté M. de Kemp, abandonner les permis d'importation était finalement la meilleure décision.

La décision du Canada d'ouvrir sa frontière constitue un message clair à la représentante américaine au Commerce, Carla Hills, et exprime le désir des meuniers canadiens de voir de même les États-Unis s'ajuster à l'esprit de l'accord de libre-échange, a dit M. de Kemp.

Le cabinet fédéral doit encore adopter un arrêté en conseil pour mettre définitivement fin aux permis, qui empêche le blé américain de pénétrer au Canada. Le cabinet pourrait rendre sa décision dès cette semaine.

Air Alliance espère remplacer Intair sur la Côte-Nord

Robert Lefebvre
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Air Alliance, le transporteur régional d'Air Canada au Québec, espère toujours obtenir la desserte de la basse et moyenne Côte-Nord malgré l'engagement de quatre ans qu'a pris l'automne dernier le gouvernement québécois en faveur de son concurrent Intair.

« Nous demandons au ministre des Transports deux choses : s'il veut subventionner la basse (et la moyenne) Côte-Nord, qu'il aille en soumission, et s'il veut laisser aller la libre entreprise, nous lui disons que nous sommes prêts », a fait valoir le président directeur général d'Air Alliance, M. Gilles Filiatreault, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier à Québec pour annoncer l'augmentation du nombre de vols quotidiens.

M. Filiatreault affirme que la situation qui prévalait l'automne dernier a passablement changé avec l'achat d'Intair par Canadien.

Afin d'aider Intair qui était aux prises avec de sérieuses difficultés financières, le gouvernement lui a versé en novembre dernier une avance de 2,5 millions \$ sur le futur contrat de quatre ans, alors que l'ancien contrat n'était pas encore terminé.

La signature de ce contrat de 16,9 millions \$ a eu lieu le 8 mars, tout juste une semaine avant le rachat d'Intair par Canadien pour la somme de 20 millions \$.

Cette transaction doit être conclue le 31 mai. C'est à cette date que prendra fin le contrat actuel et d'ici là le transporteur devra démontrer au gouvernement qu'il est en mesure de rencontrer les conditions stipulées dans le contrat en ce qui a trait à la qualité du service.

« Et rien ne nous indique à ce mo-

ment-ci que la nouvelle compagnie Inter-Canadien ne sera pas capable de rencontrer ces conditions », a commenté l'attachée de presse du ministre des Transports Sam Elkas dans une entrevue téléphonique.

Mme Johanne Denault a fait savoir que le ministre avait rencontré les dirigeants d'Intair la semaine dernière et qu'il n'était pas question à ce moment-là pour le gouvernement de retirer l'engagement de quatre ans qu'il a pris l'automne dernier.

« Si M. Filiatreault espère obtenir le contrat de desserte de la basse et moyenne Côte-Nord, c'est qu'il présume qu'Intair ne rencontrera pas les conditions imposées par le gouvernement », a déclaré Mme Denault.

Le président d'Air Alliance a fait valoir que son entreprise était en mesure d'offrir un service aussi fiable pour les résidents de cette région du Québec. Il ajoute même qu'Air Alliance pourrait prendre la relève à 24 heures d'avis.

M. Filiatreault avait convoqué la presse pour annoncer l'acquisition de deux nouveaux appareils, portant ainsi à 14 le nombre de Dash-8 qui composent sa flotte aérienne.

Air Alliance sera en mesure d'offrir 22 vols supplémentaires, ce qui portera à 155 le nombre de vols quotidiens dans les diverses régions de la province et aussi vers Ottawa et Boston.

Air Alliance entreprendra par ailleurs sa quatrième offensive de prix réduits pour les destinations vacancières au Québec.

Entre le 22 juin et le 1er septembre, Air Alliance accordera des réductions de tarifs de 65 % pour les adultes et de 70 % pour les enfants.

Au cours des trois dernières années, c'est la destination Îles-de-la-Madeleine qui s'est avérée la plus acheminée. Cette année, le tarif aller-retour de Québec est de 216 \$.

Bata s'entend avec les Tchèques pour la reprise de son ancienne entreprise nationalisée en 1946

Bernard Meixner
de l'Agence France Presse

PRAGUE — Tomas Bata, l'héritier de l'ancien empire industriel tchèque de la chaussure, a fait le premier pas pour reprendre le contrôle de l'entreprise fondée en 1894 par son père à Zlín (Moravie du sud) et nationalisée par les communistes au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Après 17 mois de négociations ardues, l'industriel canadien d'origine tchécoslovaque, 76 ans, a signé un accord avec le gouvernement tchèque prévoyant la création de Bata Czechoslovakia, filiale privée de la Bata Shoe Organisation, multinationale basée à Toronto, où la famille s'était réfugiée en 1939.

La firme canadienne emploie 70 000 personnes et produit 300 millions de paires de chaussures à travers le monde.

Selon les grandes lignes de l'accord dont les détails feront l'objet de discussions ultérieures, la firme canadienne doit reprendre plusieurs usines et un réseau de magasins pour faire redémarrer l'industrie tchèque de la chaussure qui piétine.

Les actions de la nouvelle société mixte demeureront dans un premier temps la propriété de l'État, mais elles pourront être vendues par la suite, une fois la privatisation des grandes entreprises d'État mise en route, à plus de 51 % à Bata, indique hier la presse tchécoslovaque.

Les détails financiers du marché

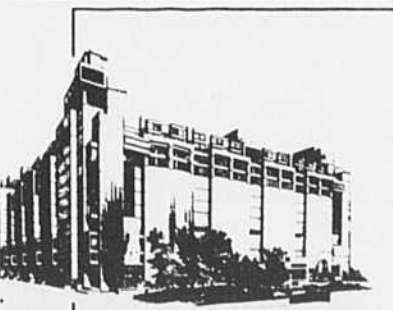
n'ont pas été rendus publics, mais Rudolf Hanus, vice-ministre tchèque de l'industrie, avait récemment estimé à 80 millions \$ les investissements nécessaires pour restructurer l'industrie de la chaussure.

La Tchécoslovaquie produit actuellement 63 millions de paires de chaussures par an dont plus d'un tiers sont exportées, en majorité en Union soviétique.

Les plus grands chausseurs mondiaux, une vingtaine de firmes au total, ont fait des propositions de reprise partielle de Svit Zlín, selon le ministre tchèque de l'Industrie. Certains d'entre eux pourraient toujours être sollicités pour participer à la modernisation de l'industrie tchèque de la chaussure, plusieurs responsables économiques au niveau fédéral s'opposant à l'attribution d'un quasi-monopole à Bata, selon des sources bien informées.

Pour Tomas Bata, son retour en Tchécoslovaquie était une « affaire de cœur » suivie de près par la population du pays. Après un demi-siècle d'exil, l'industriel chassé par l'invasion allemande de 1939, avait fait en décembre 1989, un mois après la « révolution de velours », un retour triomphal dans son pays natal.

Ses exigences, la restitution de l'empire fondé par son père, fleuron de l'industrie tchécoslovaque d'avant-guerre, les « conditions privilégiées » qu'il demandait à ce titre, avaient failli faire capoter les négociations.



(514) 397-2216

Place Bonaventure
Montreal

Récession: l'emploi se stabilise

OTTAWA (PC) — Les offres d'emplois pourraient augmenter dans les prochains mois, rapportait hier Statistique Canada, qui base ses pronostics sur le fait que la quantité d'offres d'emplois publiées dans les pages d'annonces classées des journaux de l'ensemble du pays a cessé de baisser en avril.

Néanmoins, les économistes s'attendent à ce que le taux de chômage reste élevé. Les données sur le chômage pour le mois d'avril doivent être rendues publiques demain.

À l'échelle nationale, l'indice des offres d'emplois, qui mesure les changements dans le nombre d'emplois offerts dans les journaux de 20 villes, était de 74 en avril. C'est identique à l'indice du mois de mars, et à peine inférieur au niveau de 79 de janvier. L'indice avait une valeur de 100 en 1981.

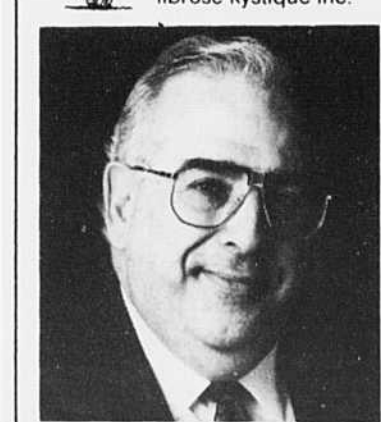
À l'échelle régionale, c'est l'indice québécois des offres d'emplois qui a eu la meilleure performance. Il a grimpé de 78, en mars, à 86 en avril.

Statistique Canada a également publié les résultats d'une enquête auprès de 23 économistes réputés, qui anticipent, en moyenne, un taux de chômage de 10,7 % en avril, en hausse de 0,2 % par rapport au mois de mars.

L'indice des offres d'emplois a atteint un sommet de 157 en avril 1989, mais n'a cessé de dégringoler depuis.

Mais l'indice est demeuré relativement stable au cours des quatre premiers mois de cette année, baissant de cinq points pour passer de 79 en janvier à 74 en avril dernier. Les chiffres publiés par Statistique Canada sont ajustés pour tenir compte des variations saisonnières de l'économie. La Colombie-Britannique est la seule autre province, avec le Québec, où l'indice a augmenté entre mars et avril. Il a diminué partout ailleurs au pays.

Association québécoise de la fibrose kystique inc.



M. André Bérard

M. Denis Mouton, président de l'Association québécoise de la fibrose kystique, a le grand plaisir d'annoncer que M. André Bérard, président du conseil et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada a accepté la présidence d'honneur provinciale de la 10e campagne annuelle de souscription de l'Association.

L'Association québécoise de la fibrose kystique est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de financer la recherche sur la fibrose kystique et de soutenir l'action des cliniques de fibrose kystique partout au Québec.

L'objectif de la campagne 1991 a été fixé à 2 000 000 \$.

On peut faire parvenir son don à: Association québécoise de la fibrose kystique inc., 407, rue McGill, Bureau 199, Montréal (Québec), H2Y 2G3

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1845.31 - 2.71
TSE-300	3482.01 + 3.19
Dow Jones	2930.90 + 13.41
Dollar canadien (US Cents)	86.81 - .05
Or (New York-US\$)	357.10 + .60

(PC)

ROLLAND INC.

Roger A. Ashby

Monsieur Lucien G. Rolland, président du Conseil de Rolland inc., est heureux d'annoncer la nomination de Roger A. Ashby au poste de président et chef de la direction.

Monsieur Ashby a occupé différents postes de haute direction dans l'industrie des pâtes et papiers au Canada et en Europe au cours des vingt-cinq dernières années.

Rolland inc. est un important fabricant et distributeur de papiers fins au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et le nord-est des États-Unis.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Havel et von Weizsacker discutent d'un traité

BONN (Reuter) — Le président tchèque Vaclav Havel, qui a entamé une visite de 48 heures en Allemagne, a évoqué avec le président allemand Richard von Weizsacker un projet de traité d'amitié devant lier leurs deux pays. Les deux chefs d'État ont estimé qu'un traité de bon voisinage enterrerait l'animosité née de l'occupation de la Bohême-Moravie par l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et préserverait les bonnes relations actuelles, a déclaré un porte-parole allemand. L'écrivain-président a par la suite rencontré le chancelier allemand Helmut Kohl, qui a lui aussi estimé lors de leur entretien d'une heure et demie que les nouvelles relations entre Bonn et Prague depuis la Révolution de velours devaient appuyer sur un traité d'amitié. Vaclav Havel doit au cours de sa visite recevoir aujourd'hui le prix Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, décerné à ceux qui font avancer les idées d'unité européenne. Le président français François Mitterrand prononcera à cette occasion un discours en son honneur.

1000 militaires angolais fuient

LUSAKA (AFP) — Quatre cents autres soldats angolais en armes et uniformes fuyant les attaques de la guérilla de l'UNITA ont trouvé refuge hier dans l'ouest de la Zambie, a annoncé l'agence de presse zambienne (ZANA). Un responsable de la Croix-Rouge locale, M. Brian Kalunga, avait annoncé dans la matinée que 600 soldats de l'armée régulière angolaise s'étaient déjà réfugiés la veille en Zambie, dans les districts occidentaux de Zambezi et Chavuma. Au total, selon les différentes sources dont un reporter de l'agence ZIANA, quelque 1000 soldats et 7000 civils angolais ont fui depuis lundi devant les avancées de l'Union nationale pour la libération totale de l'Angola (UNITA). Ils se trouvent sur la rive gauche du fleuve Zambèze, dans l'attente de passer en bateau sur la rive droite où les autorités zambiennes, le Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) et l'église catholique ont installé un camp temporaire d'accueil. Selon le secrétaire d'État zambien à la Défense, Alex Shapi, les soldats angolais vont bientôt rentrer dans leur pays « pour continuer leur lutte ». Parmi les réfugiés se trouvent sept officiers de l'armée angolaise et un gouverneur de district, Domingo Chipangu, qui a accusé l'UNITA d'avoir tué dans son district le 18 avril des centaines de civils. Des représentants de Luanda et de l'UNITA ont signé le 1er mai à Estoril (Portugal) un accord préliminaire de paix devant mener à un cessez-le-feu.

Des rebelles libériens chassés

FREETOWN (AFP) — Les troupes sierra-léonaises et guinéennes ont repris aux rebelles libériens le contrôle de trois villes frontalières dans l'est de la Sierra Leone, ont annoncé hier des responsables d'organisations humanitaires. Il s'agit de Koindu, Kailahun et Pendembu, à 250 km à l'est de Freetown, que les rebelles de Charles Taylor tenaient depuis le début de leurs incursions en Sierra Leone le 28 mars dernier, selon les responsables de ces organisations, qui ont été témoins de l'issue des combats. Le ministère sierra-léonais de la Défense avait annoncé hier matin la reprise de Koindu. La bataille pour reprendre Koindu a duré six heures et des centaines de rebelles ont été tués, selon des sources militaires sierra-léonaises. Les combats ont détruit plus de 750 maisons sur le millier que comptait Koindu, une ville commerçante frontalière avec la Guinée et le Liberia, ont précisé les témoins.

Thatcher dit avoir été chassée du pouvoir

LONDRES (Reuter) — Margaret Thatcher estime avoir été pratiquement « chassée » du pouvoir, rapportait hier l'agence de presse britannique Press Association. Dans une interview accordée au magazine *Vanity Fair* à paraître le mois prochain, la Dame de fer raconte dans quelles circonstances elle a dû quitter sa résidence de Downing Street en seulement quatre jours, après sa démission en novembre dernier. « Je suggérerais qu'aucun premier ministre à l'avenir n'ait à faire une chose pareille parce que les premiers ministres ont une dignité attachée à leur fonction », dit-elle. La journaliste qui l'a interviewée a déclaré à l'agence britannique que Margaret Thatcher lui était apparue comme un peu « désorientée ».

Cinq journalistes tués

BRUXELLES (AFP) — Cinq journalistes ont été tués — un au Paraguay, trois en Colombie, un au Pérou — et quatre autres blessés en Amérique latine depuis mars dernier, a annoncé hier à Bruxelles la Fédération internationale des journalistes (FIJ). Quelques jours après que la FIJ eut reçu l'assurance des autorités d'Asuncion que les journalistes seraient protégés, le journaliste paraguayen Santiago Leguizamón a été tué le 26 avril par trois tireurs non identifiés dans la ville de Pedro Juan Caballero, près de la frontière brésilienne, a précisé l'organisation dans un communiqué. Le 14 avril, les journalistes paraguayens Hector Guerin, Fermin Jara et Alejandro Fretes ont été attaqués au moment où ils essayaient de photographier des gens qui tentaient de voler des urnes électorales. En Colombie, trois journalistes locaux ont été tués les 23 et 24 avril : Antonio Ortiz, photographe de *La Noticia*, a été tué par des tireurs inconnus à Cucuta, près de la frontière du Venezuela. Quelques heures plus tard, Julio Chaparro et le photographe Jorge Torres, tous deux du quotidien *El Espectador*, ont été tués par quatre hommes armés à Segovia, à 150 km au nord de Bogota, ajoute la FIJ. Selon la police, ils ont été tués par le Cartel de Medellín. Au Pérou, Arsenio Palacio, journaliste indépendant, a été tué à Puerto del Caballo à la mi-mars. Par ailleurs une lettre piégée a été envoyée récemment à Zunaga Paz, journaliste péruvien et avocat actif dans la défense des droits de l'homme. Il a perdu le bras droit et a été grièvement blessé à la poitrine et au ventre, selon la FIJ.

Bush conseille la prudence aux Baltes

Landsbergis menace d'accélérer la désintégration de l'URSS

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — Washington a conseillé hier aux dirigeants des trois républiques baltes, qui ont demandé au président George Bush de les aider dans leurs efforts d'indépendance vis-à-vis de l'URSS, de trouver une formule permettant de sauver la face du président Mikhaïl Gorbatchev.

« Nous avons une solide et je le pense, une bonne relation avec le président Gorbatchev (...) Je ne veux pas de brèche dans une relation très solide qui nous a été extraordinairement utile », a déclaré M. Bush juste avant de recevoir à la Maison-Blanche le président lituanien Vytautas Landsbergis et les premiers ministres estonien Edgar Savisaar et letton Ivars Godmanis.

Avant l'entretien, le président Landsbergis avait menacé d'accélérer la désintégration de l'URSS en aidant des républiques soviétiques à faire sécession si Washington n'aide pas les Baltes à gagner leur indépendance.

Selon lui, le gouvernement central soviétique est une ombre qui plane

au-dessus des républiques baltes et intimide les États-Unis et les autres pays occidentaux.

Si les Occidentaux ne les aident pas, les Baltes pourraient « adopter une politique plus active vis-à-vis de l'Est afin que cette ombre (...) disparaisse », a-t-il ajouté.

« Cela signifie que cette ombre est en train de disparaître en ce moment-même par un processus naturel et que nous sommes peut-être capables de la faire disparaître plus rapidement par certaines de nos actions ».

C'est la sixième fois que M. Bush, qui tente de mener une politique d'équilibre entre le pouvoir central et les républiques soviétiques, rencontre des dirigeants baltes.

Dans un communiqué publié après l'entretien, la Maison-Blanche a indiqué que M. Bush avait réaffirmé que les États-Unis n'ont jamais reconnu l'incorporation forcée des États baltes dans l'URSS en 1940. Mais elle a répété que « des négociations justes et constructives sont le seul moyen de résoudre le problème complexe entre Moscou et les gouvernements baltes » et que toutes les

parties doivent faire preuve de souplesse et de pragmatisme. La présidence a jugé encourageante la reprise de discussions entre les deux parties.

Selon M. Godmanis, le secrétaire d'État James Baker a demandé aux dirigeants baltes au cours de l'entretien « de trouver un mécanisme pour atteindre l'indépendance tout en permettant à l'URSS de sauver la face. C'est notre problème que de trouver comment le faire », a-t-il ajouté.

M. Bush a promis qu'il soulignerait la position américaine lors du sommet qu'il doit avoir avec M. Gorbatchev, a précisé M. Godmanis. Ce sommet doit en principe avoir lieu avant la fin juin, mais aucune date n'a été fixée.

Le président lituanien et les deux autres dirigeants baltes ont exprimé leur satisfaction pour la position américaine. M. Landsbergis a estimé que la politique américaine évoluait positivement et qu'il y avait un processus de reconnaissance de facto des gouvernements baltes. Il a toutefois estimé que cela n'allait « pas assez vite ».

Dans un communiqué conjoint, les

dirigeants baltes ont appelé tous les pays à traiter la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie « comme des États indépendants » et à soutenir leurs efforts visant à obtenir leur indépendance. M. Landsbergis a estimé qu'une nouvelle répression soviétique pouvait intervenir à tout moment.

M. Landsbergis a indiqué qu'il avait demandé le soutien de Washington pour l'intégration des trois républiques baltes dans le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). M. Bush a dit qu'il en parlerait à M. Gorbatchev, a-t-il précisé.

Le premier ministre estonien a souligné la nécessité de la création d'une banque d'aide aux pays baltes sur le modèle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Les dirigeants baltes ont d'autre part affirmé que toute aide américaine à l'URSS en matière de garanties de crédit pour l'achat de céréales aux États-Unis devait dépendre d'une garantie de Moscou que la force ne serait pas utilisée contre les républiques.

La Croatie est prête à lutter pour sa souveraineté par tous les moyens

d'après AFP et Reuter

VIENNE (AFP) — Le ministre des Affaires étrangères croate, M. Frane Vinko Golem, a déclaré hier que son gouvernement était prêt « à lutter par tous les moyens disponibles » pour sa souveraineté et a évoqué un plan secret croate qui entrerait en vigueur en cas de confrontation avec l'armée yougoslave.

« Nous sommes prêts à nous battre pour saisir la seule chance de devenir indépendants depuis sept siècles », a déclaré M. Golem dans une interview à l'agence autrichienne APA.

M. Golem a estimé qu'une intervention de l'armée fédérale en Croatie serait sans succès, car « nous disposons d'un plan secret qui entrerait immédiatement en vigueur lors d'une confrontation » avec elle. M. Golem n'a révélé aucun détail de ce plan.

Au cours des dernières semaines les affrontements entre Serbes et Croates ont fait une vingtaine de morts.

Le ministre a observé que l'évolution dans les prochains jours en Yougoslavie était « entièrement ouverte ». Toutefois, une escalade du conflit est inévitable si la Serbie ne remet pas à leur place ses terroristes dans les régions croates peuplées par des minorités serbes », a-t-il ajouté.

M. Golem s'est prononcé pour une solution internationale de la crise qui pourrait s'inscrire, selon lui, « dans le cadre de l'ONU ou de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ». Le ministre n'a pas précisé sous quelle forme ces deux instances pourraient se saisir du problème yougoslave.

Si la solution internationale qu'il a évoquée devait échouer, M. Golem a proposé la médiation de certains

hommes d'État étrangers, ou, en dernière option, le stationnement de troupes de l'ONU à la frontière entre la Serbie et la Croatie.

Par ailleurs, l'armée yougoslave a exhorté hier les instances dirigeantes du pays à lui conférer des pouvoirs spéciaux pour prévenir la guerre civile qui couve.

L'appel a été lancé peu avant la réunion de crise, pour le troisième jour consécutif, de la présidence collégiale.

Pendant la réunion, à laquelle participent les présidents des six républiques du pays, la Serbie devrait également demander l'instauration de l'état d'urgence en Croatie.

Les affrontements entre Serbes et Croates y ont fait 18 morts depuis jeudi dernier.

« La manière dont l'armée a été engagée pour écarter les conflits ethniques n'est plus viable », a déclaré l'amiral Stane Brovet, vice-ministre de la Défense.

« Les conflits ethniques s'étendent de jour en jour, prenant des proportions alarmantes et présentant par de nombreux aspects le caractère de la guerre civile », a-t-il ajouté devant la commission de Défense du Parlement fédéral.

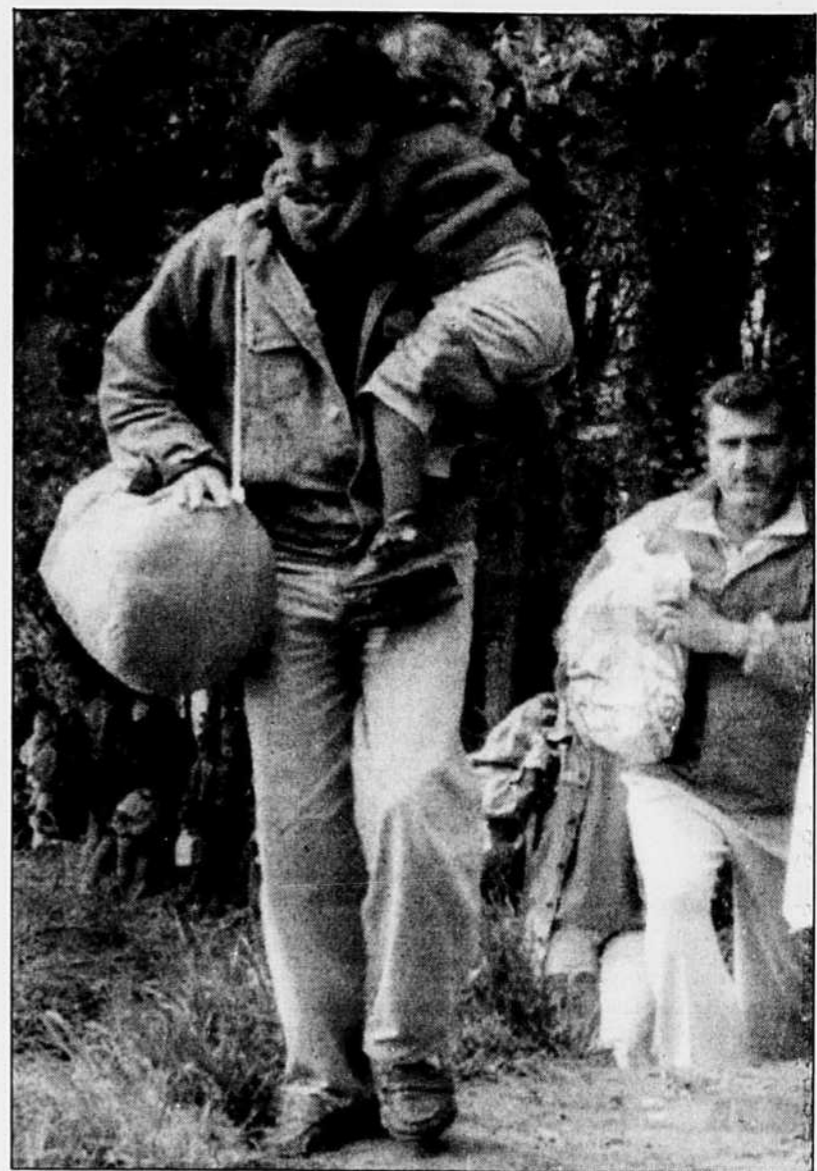
Le premier ministre serbe, Dragutin Zelenovic, a prôné l'instauration de mesures d'urgence.

« Le gouvernement serbe défend (...) la mise en place par la fédération d'opérations de sécurité en Croatie et la formation dans les zones de troubles d'une unité spéciale de la police fédérale », a-t-il dit devant le Parlement serbe.

La Croatie, première rivale de la Serbie, a déjà fait savoir qu'elle s'opposerait à l'état d'urgence sur son territoire. « La Croatie considère que l'état d'urgence équivaut à l'occupation et à la guerre », a déclaré Mario Nobilo, porte-parole de la présidence croate.

Les violences en Croatie — les plus graves jamais survenues depuis la Seconde Guerre mondiale — se sont encore poursuivies hier.

Des explosions et des fusillades ont été signalées dans de nombreuses régions, et plus de 300 Serbes ont fui la république pour trouver refuge



Des dizaines de Serbes ont traversé mardi la frontière entre la Croatie et la Serbie pour fuir les affrontements ethniques en Croatie.

en Serbie, rapporte l'agence Tanjug.

Dans le port de Zadar, un attentat à la bombe a coupé l'électricité pendant la nuit. Dans l'est, à Vukovar, des civils en armes ont dressé des barricades.

Plus au sud, des Serbes se sont

couchés devant un camion de l'armée pour empêcher le ravitaillement des habitants croates du village de Kijevo. A Mostar, ce sont des Croates qui, à l'aide de leurs propres véhicules, ont bloqué le passage des chars de l'armée.

Deux étudiants tués en Tunisie

TUNIS (AFP) — Deux étudiants ont été tués et trois autres blessés lors de heurts dans diverses facultés tunisiennes entre étudiants et forces de l'ordre, a indiqué la télévision dans son principal bulletin de la soirée.

La télévision n'a pas précisé où ces incidents se sont déroulés, ni comment les deux étudiants ont été

tués. Sept policiers ont été blessés au cours de ces heurts dont deux grièvement, a-t-elle ajouté.

De source universitaire, on avait indiqué dans la matinée que de violents heurts ont opposé des étudiants islamistes de l'Union générale tunisienne des étudiants, proche du mouvement non reconnu Annahda, à des policiers dans les facultés de scien-

ces, de droit et à l'école des ingénieurs, à la périphérie de Tunis.

Lors de ces heurts, des pierres ainsi que des cocktails Molotov ont été lancés en direction des forces de l'ordre qui ont riposté, selon ces sources. Pour la télévision, des « atteintes à l'ordre public ont été enregistrées de façon synchronisée » dans des lycées et des facultés.

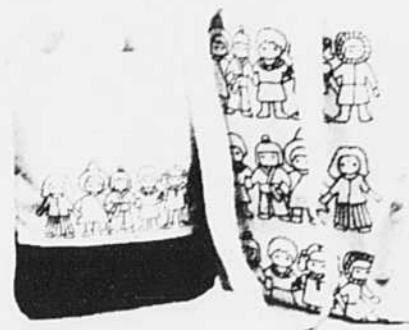
« Des groupes d'extrémistes portant des cagoules, aux côtés de lycéens renvoyés de leur établissement, se sont attaqués aux bureaux des proviseurs et surveillants généraux dans certains lycées et tenté de les incendier après avoir coupé les lignes téléphoniques », selon la télévision.

Au même moment, ajoute la télévision, « des éléments terroristes ont attaqué au cocktail Molotov les postes de la sécurité universitaire, dans les facultés et tenté d'entraver les cours ».

Les forces de l'ordre ont riposté et arrêté plusieurs personnes, indique encore la télévision.

Les personnes interpellées ont avoué appartenir à Annahda, qui aurait organisé « ces actes de violence et de sabotage commises depuis le début de la semaine dans les lycées et les facultés », ajoute la télévision. Depuis deux semaines déjà, après que les autorités eurent décidé la suspension des activités du syndicat islamiste UGTE, une certaine agitation était perceptible à l'université et dans certains lycées de Tunis mais aussi dans des villes comme Sousse ou Kairouan où les islamistes sont traditionnellement implantés.

Achetez des cartes et cadeaux UNICEF. Offrez aux enfants l'espoir d'un avenir meilleur.



unicef

Pour obtenir une nouvelle brochure en couleurs, communiquez avec:

UNICEF Québec
209, rue St-Paul Ouest
Montréal, PQ H2Y 2A1
Téléphone (514) 288-5134

Cet espace est donné par cette publication.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7974
Tél: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTREAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Bessmertnykh tente de rassurer la Syrie sur le processus de paix au Proche-Orient

DAMAS (AFP) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères, Alexandre Bessmertnykh, a tenu hier à Damas des propos considérés comme rassurants pour la Syrie et susceptibles de favoriser le déclenchement du processus de paix, estimant les observateurs dans la capitale syrienne.

Dans des déclarations à son arrivée, hier en début d'après-midi, à Damas, première étape de sa tournée au Proche-Orient, M. Bessmertnykh a en effet affirmé que « l'Union soviétique continuera de soutenir les causes arabe et palestinienne et ne modifiera pas l'attitude qu'elle adopte depuis plusieurs années ».

Ces propos devraient lever les appréhensions dont s'est fait écho la presse syrienne avant la visite que doit effectuer demain M. Bessmertnykh en Israël, la première d'un ministre soviétique des Affaires étrangères dans ce pays depuis sa création en 1948.

Selon le quotidien pro-gouvernemental *Techrine*, les dirigeants israéliens auraient demandé à l'URSS d'exercer des pressions sur les

pays arabes, notamment de cesser de leur livrer des armes, afin qu'ils acceptent les conditions israéliennes.

M. Bessmertnykh a laissé entendre que si des pressions doivent avoir lieu, elles devraient être exercées à l'encontre d'Israël.

De source diplomatique soviétique à Damas, on indique qu'il n'est pas question que l'Union soviétique fasse un chantage aux armements auprès de la Syrie. « En outre, la Syrie a pleine latitude et les capacités financières de se procurer librement les armements dont elle a besoin pour sa défense », a ajouté la même source. Selon le ministre tchécoslovaque du Commerce, Prague vient de conclure avec Damas un contrat pour la vente de chars T72.

Ces assurances soviétiques, en confortant Damas, sont susceptibles de faire avancer les efforts conjoints menés par Moscou et Washington pour enclencher le processus de paix et convaincre la Syrie de céder sur des questions de forme, ajoute-t-on de source soviétique.

Le chef de la diplomatie syrienne

Farouk al Chareh a affirmé mardi que « la conférence de paix proposée ne doit pas être solennelle et durant son déroulement l'ONU doit remplir un rôle important aux côtés de l'URSS, des États-Unis et de la CEE », ce que refuse Israël.

Réaffirmant la nécessité d'un règlement global du conflit israélo-arabe, il a précisé que Damas « n'acceptera pas une paix séparée entre Israël et la Syrie ou entre Israël et les Palestiniens ».

Ces déclarations semblent partiellement vider de leur contenu celles que M. Chareh avait tenues lors de la deuxième visite en Syrie du secrétaire d'État américain James Baker, le 12 avril dernier, dans lesquelles il n'avait pas, pour la première fois, insisté sur la tenue d'une conférence internationale et n'avait pas rejeté une conférence régionale proposée par Washington.

Dans les milieux informés à Damas, on attribue la fermeté syrienne aux difficultés de M. Baker rencontrées face à l'intransigeance d'Israël et à son refus de restituer les territoires occupés.

La fermeté manifestée par Damas

a été également encouragée par le sommet franco-soviétique tenu lundi à Moscou, dont le résultat est favorable aux thèses syriennes et qui a été bien accueilli par les dirigeants palestiniens proches de la Syrie.

M. Khaled al-Fahoum, chef du Front de salut national palestinien (FSNP, coalition palestinienne proche de la Syrie) a affirmé hier que la tournée de M. Bessmertnykh « renforcera la position arabe surtout après les déclarations conjointes à Moscou des présidents soviétique et français ».

M. François Mitterrand avait déclaré lundi à l'issue d'entretiens avec son homologue soviétique qu'« on n'échappera pas à la logique d'une conférence internationale (sur le Proche-Orient) qui devrait engager également les Nations unies ». Pour M. Mikhaïl Gorbatchev, le plus important est de « régler le problème palestinien, la création d'un État palestinien ».

Peu après son arrivée à Damas, M. Bessmertnykh a été reçu pendant plus de quatre heures et demi par le président Hafez al-Assad.

Saddam Hussein rencontre une délégation kurde

BAGDAD (Reuter) — Le président Saddam Hussein a rencontré hier la délégation kurde qui négocie avec son gouvernement une plus grande autonomie pour le Kurdistan irakien, rapporte l'agence de presse irakienne INA.

Des responsables irakiens avaient déclaré auparavant que le président ne rencontrerait probablement pas les Kurdes avant qu'un accord soit conclu.

Selon INA, la délégation kurde, composée de quatre membres, est conduite par Massoud Barzani, chef du Parti démocratique kurde (PDK).

Il s'agit de la première rencontre entre Saddam Hussein et des dirigeants kurdes depuis le 24 avril, date à laquelle Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) avait annoncé un accord de principe sur une plus grande autonomie pour les Kurdes irakiens.

Jalal Talabani, qui avait mené une première série de négociations avec la délégation gouvernementale conduite par le vice-président irakien Izzat Ibrahim le mois dernier, avait dit que l'accord de principe serait signé par Massoud Barzani.

On ignore cependant si le gouvernement irakien a accepté deux revendications importantes des Kurdes : une garantie internationale pour tout accord d'autonomie et le contrôle par les Kurdes du pétrole produit dans la région de Kirkouk.

Environ un quart de la production pétrolière de l'Irak avant l'invasion du Koweït, le 2 août 1990, et la crise du Golfe (3,2 millions de barils par jour), venait de cette région. Un double oléoduc, qui acheminait 1,6 million de bpj jusqu'à la côte méditerranéenne via la Turquie, traverse

aussi le nord de l'Irak.

De hauts responsables irakiens ont déclaré lundi que Bagdad restait opposé à une supervision internationale dans la mesure où il s'agit d'une affaire intérieure, et que les Kurdes n'auraient pas le contrôle du pétrole produit dans la région.

Mais Saddam Hussein, dit-on dans les milieux diplomatiques, a hâte de parvenir à un accord avec les Kurdes pour ramener la paix dans le nord de l'Irak et tourner son attention vers le sud chiite où une révolte a aussi éclaté après la guerre du Golfe.

Par ailleurs, des soldats irakiens ont ouvert le feu sur deux avions américains qui effectuaient des vols de reconnaissance dans le nord de l'Irak, a déclaré hier un porte-parole allié.

À Bagdad, les autorités irakiennes ont démenti que leurs forces aient tiré sur ces avions de reconnaissance.

« Ces informations sont erronées, que ce soit dans la forme ou dans le fond », a déclaré un responsable du ministère irakien de l'Information.

Aucun des deux chasseurs-bombardiers A-6 Intruder visés n'a été touché lors des deux incidents successifs, qui ont eu lieu mardi, a déclaré le porte-parole allié, Marcella Adams, qui ajoute que les vols de reconnaissance au-dessus du nord irakien vont se poursuivre.

Le commandement allié avait jusqu'à présent mentionné un seul avion visé par l'armée irakienne.

Les deux avions effectuaient un vol de reconnaissance de routine au-dessus du nord de l'Irak, repérant les positions autour de la zone de sécurité créée par les alliés occidentaux pour les réfugiés kurdes.

La situation s'aggrave au Bangladesh

Une tornade et des inondations font de nouvelles victimes

DACCA (Reuter) — Une tornade et des inondations subites ont fait de nouvelles victimes et aggravé la situation au Bangladesh, déjà ravagé par la semaine dernière par un cyclone dont le passage a fait plus de 125 000 morts, a-t-on rapporté hier de source autorisée.

Une tornade s'est abattue mardi soir sur la ville industrielle de Gazipur, au nord de Dacca, où les vents soufflaient à 160 km/heure.

Selon un porte-parole officiel, au moins 40 personnes ont péri dans cette nouvelle tornade, et plus de 400 autres ont été blessées. Ces intempéries ont balayé 20 villages, détruisant plus de 2500 habitations.

Sakhina Bibi, jeune femme de 22 ans qui a perdu un enfant de 2 ans dans la tornade, a dit que les vents avaient soulevé sa maison et arraché son toit de tôle ondulée en « fusant comme des missiles ».

Les inondations de mardi et d'hier ont notamment coûté la vie à deux jeunes garçons, qui ont péri noyés dans la région de Sylhet (nord-est du pays), où trois cours d'eau ont submergé plus de 130 km carrés en quittant leur lit après de fortes pluies.

Ces nouvelles inondations contrarient les efforts du gouvernement pour venir en aide aux victimes du cyclone.

Dacca a réclamé une aide internationale de 1,4 milliard \$ US pour porter secours à quatre millions de personnes affectées et entreprendre des travaux de reconstruction.

Devant des représentants des principaux pays donateurs, le gouvernement bangladaïsi a précisé qu'il avait besoin de 670 millions \$ US de secours immédiats et de 740 millions pour reconstruire les zones dévastées. Un responsable de l'ONU a fait état de besoins gigantesques.

Après s'être rendu dans l'île de Ku-



Une nouvelle tornade a frappé mardi soir la région de Dacca, au Bangladesh, causant de nouveaux dégâts.

tubdia, la plus affectée, l'ancien ministre des Affaires étrangères Kamal Hossain a comparé le cyclone à un holocauste nucléaire. Il a dit craindre que beaucoup d'autres habitants meurent si la région ne recevait pas immédiatement des vivres et des médicaments.

Selon la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, quatre millions de personnes sont

menacés de famine et d'épidémies dans les prochains jours.

Le Bangladesh a déjà reçu de divers pays des promesses d'assistance représentant au total 356 millions \$ US, dont 200 millions du Japon et 100 millions de l'Arabie Saoudite.

La bégum Khaleda Zia, premier ministre, a lancé à plusieurs reprises des appels à l'aide internationale.

Elle s'est rendue mardi à Chitta-

gang pour y diriger personnellement les opérations d'assistance et a reporté la visite en Arabie Saoudite, au Koweït et aux Émirats arabes unis qu'elle devait entamer dimanche, a annoncé hier son secrétariat.

Kamal Hossain, membre de la Ligue Awami (opposition), a réclamé la création par tous les partis d'un organisme chargé de coordonner les opérations et de recueillir les survivants.

La répression se poursuit au Guatemala

Clément Trudel

LA Commission pour la défense des droits humains en Amérique centrale (CODEHUCA) fait, dans son dernier bulletin, *Brecha*, le bilan de la « triste et douloureuse expérience » du Guatemala durant les cinq ans de règne du président démocrate-chrétien Vinicio Cerezo Arévalo. Une mission d'organisations non-gouvernementales canadiennes avait, l'an dernier, publié ses observations sous le titre : *La démocratie au Guatemala : un rêve défilé*. Qu'en est-il depuis que le nouveau président, Jorge Serrano Elias, a pris les commandes du pays le 6 janvier, après son élection au deuxième tour des présidentielles ?

Une volontaire des Brigades de Paix Internationales, Diane Saint-Antoine, qui rentre de ce pays, souligne que « Serrano a continué la répression ». On calcule que durant le premier trimestre du mandat de Serrano, 177 « exécutions extra-judiciaires » se sont produites. Enlèvements, tortures et assassinats se poursuivent donc et n'épargnent pas les « enfants de la rue » ; le phénomène vise tant la presse que les syndicats, tout

autant le monde de la solidarité internationale que les mouvements populaires, « malgré les déclarations faites par Serrano durant sa campagne électorale ».

On craint que ce nouvel élu ne renoue avec la politique du général Rios Montt, dont Serrano fut déjà ministre. Montt avait fait disparaître plus de 400 villages soupçonnés d'héberger des « subversifs ». Le 11 avril toutefois, le ministre des Affaires étrangères a reçu une délégation des BPI venue lui expliquer que les volontaires provenant de divers pays travaillent avec des « groupes sans armes » et qu'ils poursuivent leurs efforts pour empêcher que ne se réalisent les menaces proférées à l'encontre des plus notoires des défenseurs des droits humains.

Le coordonnateur des BPI à Montréal, Steven Kaal, se réjouit de la possibilité de reprise de dialogue entre le gouvernement et la guérilla ; les parties ont rendez-vous, du 24 au 30 mai, à Mexico. Le modérateur, Mgr Rodolfo Quezada, tentera de mettre au point un ordre du jour acceptable à tous. « Il y a beaucoup de cynisme chez certains observateurs de ces pourparlers », dit Kaal, mais

le processus est très important ; des jalons ont déjà été posés à Oslo, Madrid et Ottawa, et le processus prolonge les efforts déjà engagés par une commission de réconciliation, CNR, à laquelle avait déjà prêté son concours l'actuel président.

« C'est peut-être pourquoi les votants l'ont élu, comme un moindre mal », selon Kaal. Serrano lui-même ne semble pas disposé à accélérer le dialogue, bien que son ministre de la Défense ait affirmé accepter un dialogue même si la guérilla ne dépose pas les armes ; il y a là un précédent encourageant face à l'UNRG (Union nationale de la résistance guatémaltèque).

Pour Diane Saint-Antoine, une entente avec la guérilla peut constituer un « prétexte de moins » pour la répression qui vise notamment les 18 000 habitants de communes résistantes (CPR), dans la sierra et dans la région d'Ixcán, et les militants du CERJ parlant au nom des indigènes victimes de vexations quand ils refusent d'être embrigadés dans les « patrouilles d'auto-défense civile ».

Les BPI furent appelées à observer de près le conflit qui se prolonge à Tiquisate, dans le département

d'Esquintla. Des paysans ont occupé la finca, ou grand domaine Olga Maria. Le 11 mars — Diane Saint-Antoine en fut témoin — une centaine de policiers ont voulu faire évacuer la ferme, objet d'un contentieux remontant à 1954. Ce jour-là, une femme fut abattue : Maria del Carmen Anabisca Secaïda, mère de cinq enfants. Femmes et enfants servent de boucliers aux « agitateurs » étrangers, ont laissé entendre des reportages publiés au Guatemala, tandis que trois brigadistes étaient emmenés au Palais National et remis à leurs ambassades respectives... avant de quitter le Guatemala.

Diane Saint-Antoine est une des quelque 50 volontaires recrutés au Canada depuis 10 ans. Elle ne retourne pas au Guatemala, mais sait que la relève est là ; une session de formation pour volontaires des BPI se déroulera à Stanstead, en septembre. Elle se dit persuadée que là-bas de multiples Églises fondamentalistes tentent systématiquement de détruire la « vie communautaire » propre aux indigènes et veulent inculquer à leurs convertis des valeurs qui se rapprocheraient de l'individualisme à la nord-américaine.

Webster démissionne

WASHINGTON (AP) — Le président George Bush a annoncé hier que William Webster abandonnait ses fonctions à la tête de la Central Intelligence Agency (CIA). Aucun nom n'a été avancé dans l'immédiat pour sa succession au poste de chef des services secrets extérieurs.

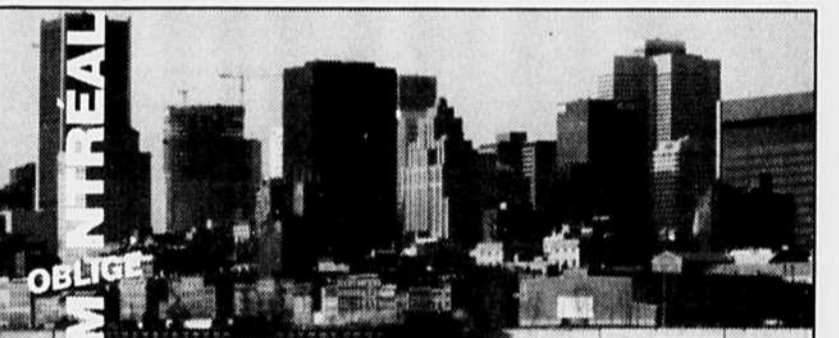
M. Webster, un ancien juge fédéral, avait dirigé le Federal Bureau of Investigation (FBI) avant de prendre ses fonctions à la CIA.

M. Bush, qui venait de rentrer d'un examen médical, a convoqué les journalistes à la Maison-Blanche

pour leur annoncer la nouvelle.

« Je suis fier et privilégié d'avoir servi sous les ordres du président et de son conseiller pour les affaires de sécurité », a affirmé M. Webster au cours d'une conférence de presse télévisée avec M. Bush. « Cela m'a semblé le bon moment. On a horreur de partir mais cela me donne une chance d'explorer des possibilités dans le secteur privé. »

M. Bush a annoncé qu'il devrait effectuer des recherches pour trouver un successeur.



La conversion technologique

J'endosse la stratégie de développement économique du Grand Montréal proposée par La Chambre de commerce du Montréal métropolitain et je contribue, plus particulièrement, à la réalisation de son **1er objectif** : la conversion technologique dans nos entreprises.

L'avenir de nos enfants en dépend.



Yvan Bussièrés
Président
Provigo inc.

**Solidaires dans le présent
Confiants dans l'avenir**

Montréal Oblige, une initiative de La Chambre de commerce du Montréal métropolitain en collaboration avec :

LE DEVOIR



Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

CAHIER SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

PARUTION LE 24 MAI DANS LE DEVOIR

Énergie et protection de l'environnement se conjuguent-ils? À l'heure des projets de développement de la Baie James, Le Devoir pose la question.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 16 mai

ÉDITORIAL

Pas de cataplasme paternaliste

NOUS EN SAURONS probablement plus long lundi prochain sur le projet de commission royale d'enquête sur les affaires autochtones, que le premier ministre Mulroney a évoqué il y a quinze jours, à Victoria. Toutefois, en attendant le Discours du trône inaugurant la prochaine session de la Chambre des communes, le dossier continue d'évoluer, surtout au Québec. Pour le meilleur et pour le pire. Le meilleur, ce sont certaines initiatives du gouvernement québécois, s'employant à renouer le dialogue et à pacifier les esprits, au lieu de les alarmer et d'attiser le feu qui ne cesse de couvrir. Le pire, c'est l'aberrant rapport du Comité permanent des Communes sur les affaires autochtones, d'un paternalisme à faire pleurer envers le Québec. Entre ces deux extrêmes, le rapport de la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) fournit des avis judicieux et des pistes de réflexion intéressantes.

Dans la première de ses sept recommandations, le comité des Communes — au sein duquel aucun Québécois n'était notablement actif — ne prend même pas en compte le projet de commission d'enquête dont, le 23 avril, le premier ministre fédéral a confirmé la création prochaine, et qui sera probablement présidée par M. Ed Broadbent, ainsi que LE DEVOIR en a fait état le 1er mai. Mais passons. Les députés ont bien des chats à fouetter et ne sont pas tenus de suivre l'actualité.

Le comité du conservateur albertain Ken Huges se reprend quelque peu avec deux autres suggestions de portée canadienne. L'une presse la Chambre « d'étudier la nécessité d'instaurer des mécanismes d'examen et de compte rendu plus stricts chaque fois que l'intervention des forces armées est sollicitée pour venir en aide aux autorités civiles ». L'autre, l'armée est intervenue à Oka, à la demande du Québec, sans approbation préalable ou ultérieure du Parlement. Celui-ci devrait pouvoir interroger le gouvernement et en obtenir des réponses satisfaisantes. L'autre suggestion vise à confier à un organisme indépendant ou à un tribunal l'examen des revendications territoriales. Cette médiation peut être utile à la résolution des conflits. La commission royale d'enquête l'étudiera sûrement.

Toutefois, concernant les questions particulières à Kanesatake (Oka), le comité des Communes déraile tout à fait. Il reconnaît que l'administration de la justice à l'égard des autochtones au Québec est perçue différemment selon les groupes. On s'en doute un peu. Il admet aussi qu'il lui manque des éléments essentiels, notamment à cause de l'absence de collaboration du gouvernement québécois. Contre toute logique,

M. Huges et ses collègues n'en recommandent pas moins au gouvernement du Canada de créer : « une commission d'enquête judiciaire indépendante, à laquelle la province de Québec serait invitée à participer et dont le mandat porterait principalement mais non exclusivement sur les événements de l'été 1990; toutes les questions relatives à la police et à l'administration de la justice qui touchent les populations autochtones; les autres sujets de conflit entre les collectivités autochtones et non autochtones dans la province de Québec. »

Quelle condescendance, quel paternalisme, dont le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a dit dès mardi tout le mal qu'il fallait en penser. Son collègue des Affaires autochtones, M. Christos Sirros, s'est joint à lui, hier à Québec, tandis qu'à Ottawa, le député

raison au polémiste. Comme si le Québec était le grand empêchement de tourner en rond — on a vu ça avec le Lac Meech — et comme si, hélas, la crise d'Oka aurait pu aussi bien se produire en Alberta ou en Colombie-Britannique. Mais le Québec reste un bouc-émissaire comode, surtout pour des députés qui préfèrent voir la paille dans l'oeil québécois que la poutre dans celui de leur province. Même le grand chef George Erasmus est devenu plus nuancé que ces myopes : c'est tout dire !

En voilà assez pour un rapport qui ne mérite pas qu'on s'y attarde longtemps. En revanche, M. Ryan et ses collègues devraient être attentifs aux doléances et suggestions de la Commission des droits de la personne. Celle-ci ne fait pas de grandes trouvailles en élaborant sur les multiples facettes et la profondeur d'une crise qui est loin d'avoir été levée avec les barricades d'Oka, fin septembre dernier. Que la frayeur, voire la terreur, subsiste, qu'il faille d'abord se débarrasser des armes offensives avant d'espérer un dialogue fructueux, tout le monde en convient volontiers. Le problème, « le choc collectif », pour reprendre le titre du rapport, est bien cerné. Les solutions restent plus floues. Fidèle à son mandat, la Commission fait des constatations troublantes, notamment au sujet de la Sûreté du Québec. Elle estime qu'une enquête publique serait appropriée, non seulement pour faire la lumière sur notre terrible « été indien », mais aussi et surtout pour prévenir d'autres crises et aménager des rapports harmonieux entre Blancs et autochtones.

Le ministre Ryan rejette cette demande, aussi formulée avec insistance par l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale. Par contre, il s'apprête à rendre public un rapport de la SQ que, par ailleurs, il défend avec ferveur depuis octobre dernier. Le nouveau titulaire de la Sécurité publique, intègre et rigoureux, inspire d'emblée confiance. Il y a pourtant fort à parier que le rapport interne, auquel il aura donné son imprimatur, en laissera plusieurs insatisfaits. On en discutera entre nous, comme il se doit, avec vigueur. Une enquête publique sera probablement nécessaire. Mais cela relève du Québec et non des pseudo-vertueux qui, de l'autre capitale, tentent de lui faire la leçon.

La crise reste menaçante. Mais MM. Ryan et Sirros — par sa tournée auprès des communautés, celui-ci est en voie de rétablir des ponts essentiels — ont posé depuis sept mois des gestes d'apaisement et d'ouverture. Qu'Ottawa ne s'avise pas, de façon plus ou moins délibérée, d'attiser le feu qui couve.

GILLES LESAGE

L'enquête sur la crise d'Oka doit venir de Québec, pas d'Ottawa

néo-démocrate de Chambly, M. Phillip Edmonston, rivait le clou à ses collègues, dont ceux de son propre parti.

Il n'y a rien d'incongru à ce qu'un gouvernement refuse d'être « témoin » devant les Communes ou le Sénat. C'est du moins la règle que Québec suit depuis toujours, sauf exceptions notoires (la bataille contre le projet C-31, il y a huit ans, en est une). Le Comité permanent n'avait pas à s'en offusquer, d'autant que la collaboration des Mohawks n'a pas été totale non plus, ce dont il ne s'offusque guère, toutefois. En contrepartie, le Québec a répondu aux demandes de renseignements du comité permanent; mais elles sont venues si tardivement, selon M. Sirros, que le comité n'a pu les prendre en compte. La suggestion d'enquête fédérale est d'autant plus grossière qu'elle laisse entendre des énormités : non seulement le Québec est le seul gros méchant fautif qu'il faut remettre à sa place, mais il n'est pas capable de gérer seul ses propres affaires; il faut donc que le tuteur fédéral s'en mêle tout en invitant, bon prince, le junior québécois à participer à l'enquête. « Oka : dernier alibi du Canada anglais », prétend Robin Philpot, dans une thèse récente (VLB Éditeur) selon laquelle le Canada anglais est trop heureux de faire porter au Québec l'odieux du contentieux autochtone. Jugement sommaire, opinent certains. Pourtant, il y en a, tels ces membres du comité des Communes, qui s'acharnent à donner



Michel Duquette

Le Canada entre deux rêves

PEU-T-ON faire un bilan de l'époque qui a précédé et préparé le libre-échange ? Lire le contexte dans lequel s'est fait le choix politique récent en faveur du libre-échange ? Savoir pourquoi l'opinion publique a embarqué ? Il faut d'abord saisir les règles d'un jeu politique dans lequel les élites sont obligées de travailler en fonction de dividendes à court terme, sous forme d'avantages transférables au plan électoral.

Le penseur politique Thomas Hobbes a bien saisi la complexité qui s'établit entre un gouvernement et l'organisme égoïste et malcommode qu'il sert, l'opinion publique. Le gouvernement doit être convaincu de faire les choses que l'opinion croit qu'il est en train de faire, c'est-à-dire créer des emplois. Là réside tout le débat autour du libre-échange : crée-t-il ou supprime-t-il des emplois ? Si les uns pensent que oui, les autres se croient tenus de soutenir le contraire. Là comme ailleurs, le consensus apparaît difficile à établir.

Si l'opinion est divisée sur le sujet, les partis et surtout le gouvernement ne doivent pas l'être. L'unanimité est une règle stricte. De là des politiques qui prennent parfois des allures de croisade idéologique. Le libre-échange est l'une d'entre elles. Comme toutes les croisades, celle-ci n'a pas de but clairement défini, mais beaucoup de gens, dans plusieurs pays, ont l'air d'y adhérer avec une grande conviction. Sans doute parce le libre-échange, comme mythe, s'inscrit dans une époque où les incertitudes sont nombreuses.

C'est égard, il y a des liens évidents entre le néo-libéralisme et le libre-échange. Tous deux se nourrissent de nostalgie et d'élan exploitatoires. Ils se suivent avec exploitation de la pax britannica du XIXe siècle, d'un marché sans frontière et la diplomatie victorienne et, à l'occasion, les canonniers anglais ouvraient au commerce les ports des cinq continents. Le monde n'était alors qu'une vaste succursale de la Bourse de Londres. Tous les pays étaient ses colonies, ses protectorats ou ses clients. Tout convergait vers la mise en place d'un libéralisme auquel les lois du marché encore toutes neuves conféraient un irrésistible élan. L'unité du monde paraissait s'accomplir en même temps que le progrès de l'économie. Le Dominion du Canada fut le fruit, voire un symbole de cette époque bénie.

PUIS VINT le nationalisme. Les États-unis tournèrent le dos à leur mère-patrie, le Japon et l'Allemagne refusèrent de jouer le jeu, les colonies se révoltèrent. Le protectionnisme battit en brèche le libéralisme, les drapeaux s'agitèrent, et ce fut la guerre de 14. Puis l'autre, puis d'autres encore, chaudes ou froides. On connaît la suite : les conflits idéologiques en Europe et les conflits régionaux dans le tiers monde, l'hégémonie occidentale remise en cause, le libéralisme piétiné par le socialisme et la ruine d'une certaine idée du progrès. Ce fut la fin d'un rêve, celui du développement économique et de la concorde politique.

Où réside le salut, en ce siècle troublé ? Un nouveau rêve se pointe à l'horizon. Depuis dix ans, les apôtres du libéralisme sont à l'oeuvre. Il faut changer de vie, clament-ils dans toutes les langues. Si ce n'est pas encore le « nouvel ordre mondial », on s'en approche. Au moins, on ne danse plus le menuet avec des dictateurs d'opérette. Le néo-libéralisme se teint de morale et prêche la diète-minceur.

On retourne au dogme anticlérical de l'équilibre spontané et harmonieux du marché, donc de l'espèce humaine dans ses relations avec la nature. Comme si l'économie, ce système digestif de notre espèce, n'était pas livrée à la satisfaction de tous les appétits au plus bas coût possible. Et tant pis pour l'environnement ! L'arrière-cour, le dépôt ou la rivière. L'épave n'est pas aux grands gestes. Il suffit d'écraser sa cigarette et le tour est joué. On est purifié.

Revenons au pays. La vague d'investissements étrangers, malgré

tout ce qu'on a écrit sur les firmes multinationales, s'est-elle faite au détriment de l'identité canadienne et québécoise ? Tout le laissait craindre, mais, curieusement, c'est le contraire qui s'est produit. Le Québec a trouvé dans cette forme particulière de modernisation celle d'une économie de succursale, les moyens pas si modestes, compte tenu d'une population réduite, de son ambition politique et de son affirmation culturelle. On peut tour à tour s'en réjouir ou le déplorer quand on contemple le nouveau paysage urbain, suburbain et rural hérité du « capitalisme de l'après-guerre ».



Le Canada anglais s'est également raffermi, davantage conscient de lui-même, malgré un peuplement hétérogène. Toronto délaça son corset et devint une métropole internationale. Les Maritimes et les provinces de l'Ouest firent une entrée bruyante, c'est un faible mot, dans les débats nationaux comme l'a montré le psycho-drame de Meech. Les premières nations firent de même, non sans maladresse. Du magma post-impérial du Dominion grandirent sans trop s'en rendre compte, deux, voire trois nations distinctes.

Comme des soeurs, elles se ressemblaient. Elles jouaient ensemble et semblaient inséparables. Le temps vint où elles développèrent des coquetteries. Elles se jalouèrent. Querelles de famille, au déroulement prévisible, faites de faux regards et de mauvaise conscience. Ce fut la fin d'un autre rêve; celui d'un beau Canada rutilant et monocouche doté d'un gros moteur. En réalité, on se retrouvait devant un autobus-accordeon. Ce gros porteur mal aimé ne cessait de s'essouffier, sans jamais recevoir de pièces de rechange.

Ni le Québec, ni le Canada, ni aucune de ses régions n'auraient acquis un certain poids sur le marché mondial, si l'en était élaboré un tissu industriel dense sur la donne fondamentale de l'intégration nord-américaine. On oublie que depuis vingt ans sont apparus des géants nationaux comme Hydro-Québec, SNC, Lavalin, Nova, au départ dans l'ombre des groupes américains, mais qui parvinrent à se hisser à l'avant-plan des grands projets. Le mouvement Desjardins, comme le réseau des banques régionales, réussit fort habilement à capter et à faire fructifier la petite épargne que la croissance des emplois et des exportations rendait possible. Les PME jouèrent un rôle important comme résultante d'un développement axé vers le marché de la consommation et, de plus en plus, vers les exportations.

SOMME TOUTE le Canada a fait son chemin, mieux que la plupart des pays. Son ambition et sa ténacité sont les éléments méconnus d'une histoire qui s'est faite dans un environnement difficile. Au contact des étrangers, nos méthodes se sont encore raffinées. Rien ne commande aujourd'hui qu'il faille stopper ici, où là, encore moins dans l'ornière.

Si les Canadiens ont peur du libre-échange, c'est d'abord parce qu'ils ne savent plus où ils s'en vont. Ce n'est certes pas parce que les Américains sont là; ils l'ont toujours été. Entre le rêve qui s'achève et celui qui l'attend, le Canada n'a pas encore fait son lit. Son modèle économique se ressent de ce dilemme.

Michel Duquette est professeur-chercheur au Département de sciences politiques à l'Université de Montréal.

LETTRES AU DEVOIR

Ténon de l'indépendance

S'IL N'Y AVAIT pas eu, fin décennie 50, le prophète Raymond Barbeau qui fonda le premier mouvement indépendantiste, l'Alliance laurienne, et le courageux Marcel Chaput qui se joignit à lui subséquemment, alors que la classe dirigeante, l'élite intellectuelle, surtout l'élite universitaire de l'époque se tournait vers Ottawa; alors que le nationalisme français québécois était battu en brèche; alors que ces deux pionniers indépendantistes luttèrent donc à contre-courant, l'on ne parlerait point aujourd'hui de l'indépendance nationale du Québec, velléité qui marquera le tournant de notre histoire, qui sera cause du réveil bénéfique du nationalisme politique canadien-français, qui sera cause de la fierté nationale enfin retrouvée de reconquête de notre pays ancestral laurien.

Si Raymond Barbeau fut le théoricien de l'indépendance, Marcel Chaput fut quant à lui le ténon de l'indépendance.

Si Jean Lesage a pu dire Maître chez nous !, si Daniel Johnson a pu dire Égalité ou indépendance, si le Général Charles de Gaulle a pu s'écrier Vive le Québec libre ! et René Lévesque fonder le Mouvement Souveraineté-Association devenu le Parti Québécois, malgré les citibristes à la Peter Elliott, malgré les fédéralistes « coopératifs » à la Fulton-Favreau, malgré les intégrationnistes lucides à la Maurice Lamontagne qui prônaient l'assimilation, l'abdication nationale, c'est que le nationalisme canadien-français indépendantiste prenait de plus en plus et toujours davantage de l'ampleur, de popularité, et ce, en dépit de moyens de fortune; ampleur dont le terrain propice à cette ré-émergence d'affirmation nationale et de velléité de libération de la nation française d'Amérique des bords du Saint-Laurent avait été cependant défriché et ensémené avec vigueur et conviction par les avant-gardistes Barbeau et Chaput.

Marcel Chaput, docteur en biochimie, nationaliste combatif, fier de ses racines françaises, de sa Nation, décédé récemment; il était intègre, foncièrement catholique; homme de coeur, de foi, de principes et d'honneur !

Marcel, tu as mérité beaucoup de la Nation. L'Assemblée nationale aurait dû te rendre un hommage posthume et il eût été de mise qu'à tes funérailles, il y eût des représentants du gouvernement et de l'opposition comme tels, et de la ville de Montréal également.

En 87, le soussigné, en tant que secrétaire des Amis de Lionel Groulx, suggéra ta candidature à l'Ordre national du Québec qui, semble-t-il, l'aurait malheureusement ignoré. Pourquoi ?

Puisse un jour, la Patrie reconnaissante rendre justice à Marcel Chaput, brave et héros de l'indépendance !

Merci Marcel, compagnon d'armes ! Qui a connu Marcel Chaput, garde de lui en souvenir reconnaissant, ineffaçable !

Léandre Fradet
Québec, 7 avril 1991

Relire l'histoire

« ON Y VOIT... » au 3e épisode... un Cartier plutôt dépassé par les avis du jésuite », écrit Paule des Rivières (18 avril 1991). Le benêt curé des Minutes du Patrimoine ne peut être un jésuite. Primo, Cartier a quitté Saint-Malo le 20 avril 1534 et à cette date Ignace de Loyola est juste en train de fonder sa compagnie. Secundo, « nulle part on a la preuve de la présence d'autochtones à bord des navires de Cartier », écrit l'historien Marcel Trudel.

« Le général Phips, même s'il était Bostonnais », écrit encore Paule des Rivières. Hélas, le citoyen britannique — devenu Sir William Phips plus tard — naquit le 2 février 1650 (ou 1651) « près de l'embouchure de la Kennebec, dans l'État actuel du Maine », écrit l'historien torontois B.P. Stacey. En plus la Fondation se met un doigt dans l'oeil avec cet épisode du « lieutenant » bagarreur. Le 16 octobre 1690, ce fut le Major Thomas Savage qui se présenta au gouverneur français avec l'ultimatum anglais.

La Fondation CRB et d'autres « consultants » devraient relire l'histoire au lieu de diffuser des erreurs à coup de millions !

Jacques Lamarche
Saint-André-Avellin, 18 avril 1991

Comme des fourmis

J'AIME FAIRE de la bicyclette, pour le plaisir et pour me transporter. Je porte toujours mon casque, j'arrête à toutes les intersections (parole d'ancien louveteau !), j'annonce mes virages. Mais comment se fait-il alors que chaque fois que je roule dans les rues de Montréal, je risque ma vie ? Une portière ! Un automobiliste insouciant ! Il faudrait que les automobilistes partagent les rues avec plus de bonne volonté.

Si Montréal donnait la priorité absolue aux autobus, aux cyclistes et aux piétons, beaucoup de ces problèmes de manque de sécurité et de bouchon de circulation seraient résolus.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

giés. On pourrait aussi équiper les feux de signalisation pour qu'ils changent automatiquement au vert à l'approche d'un autobus.

On devrait diviser les rues achalandées de Montréal en plusieurs voies : une pour les autobus, une pour les cyclistes et enfin une pour les automobilistes.

Les cyclistes sont comme des fourmis dans une allée d'éléphants.

Frédéric Gervais-Laurendeau
Ottawa, 12 avril 1991

Rafraîchissant tableau

MME ARIANE Émond, je suis tout à fait d'accord avec votre réflexion sur le projet de réglementation de l'affichage érotique à Montréal. C'est une aberration qu'un nom de la liberté d'expression absolue, dont se targue notre société, l'exploitation commerciale du corps de la femme soit encouragée. (Les clubs de danseurs ne sont pas annoncés avec le dixième d'agressivité.) Le philosophe américain Allan Bloom dénonçait justement, dans son récent ouvrage *The Closing of the American Mind*, le laminage de l'idéal égalitaire dans l'Amérique moderne.

L'égalitarisme contemporain ne signifie plus, en effet, comme le concevaient les Pères de la Confédération américaine, que tous puissent bénéficier des droits fondamentaux, mais plutôt que, tout étant égal, plus rien n'émerge dans l'océan des valeurs naufragées. C'est ainsi que la liberté d'expression se retrouve du côté des charognards du sexe humain. Merci en terminant pour votre rafraîchissant tableau d'une rencontre de *Tupper Ware du sexe*. La vocation d'utilisation privée des gadgets vendus lors de ces soirées est la meilleure assurance qu'ils sont des alliés du plaisir et non du sexisme.

Françoise Trudeau-Reeves
Hull, 25 avril 1991

Mohawks et Loi 101

COMME LE rapportait LE DEVOIR du 3 courant, les Mohawks cités à leur procès devant la Cour de justice de Saint-Jérôme exigent, au mépris du caractère francophone de notre société distincte, un procès dont le français soit entièrement absent. Ils se préparent ainsi une revanche inattendue envers la Couronne québécoise qui les poursuit, sur le terrain même de la législation québécoise.

S'ils sont condamnés par un jugement qui ne soit pas en français, ils pourront revenir devant la Justice et réclamer du Québec annulation des décisions prises contre eux. En effet, la loi 101 du Québec, dans son chapitre III, est formelle : le français est la langue de la Justice au Québec et un jugement qui n'est pas en français est sans valeur officielle.

Où alors, le gouvernement libéral actuel songerait-il à abroger ce chapitre de la loi 101, réimprimé chaque année tel quel depuis son adoption en 1977 ?

Pierre Demers
St-Laurent, le 4 mai 1991